Wallon Dynamisme

Collaboration universités-entreprises : une nouvelle culture ?

05 2007

- Le vent en poupe : IRIS >> 05
- A lire avant d'aller voter >> 20
- Conjoncture : l'UWE fait «le Point» >> 22
- Performance énergétique des bâtiments >> 27

Philippe Delaisse >> 32

Périodique mensuel de l'UWE : Chemin du Stockoy 3, 1300 Wavre - Mai 2007 - Numéro 205 - Prix 3 €

Bureau de dépôt : Namur X

Bernard Coulie (Conseil des Recteurs), notre invité du mois :

«Nos relations avec les entreprises évoluent dans le bon sens» >> 12

La Banque nationale préserve votre pouvoir d'achat en veillant à la stabilité des prix.

Lorsque les prix de nombreux produits augmentent, l'argent perd de sa valeur; on parle d'inflation. Avec la même somme d'argent, vous pouvez acheter de moins en moins. L'inflation diminue le pouvoir d'achat et perturbe l'ensemble de l'économie. Elle est aussi injuste, car elle frappe les plus faibles.

Le maintien de prix globalement stables est le principal objectif de la politique monétaire, qui est du ressort des banques centrales. La Banque nationale contribue à cette mission au sein de l'Eurosystème, qui regroupe les banques centrales dont l'euro est la monnaie.

Pour plus d'info : www.bnb.be

BanqueNationale
DE BELGIQUE
Eurosystème

La confiance, ça nous fait tous avancer.

Editorial
L'après 10 juin

Souhaitons, dans l'intérêt de tous les Belges, que les aspects institutionnels n'occultent pas les questions de fond qui doivent être traitées et qui, en dernière analyse, se ramènent toujours aux voies à emprunter pour augmenter – ou conserver – le dynamisme, l'ambition et le bien-être de tous.

Vincent Reuter,
Administrateur Délégué de
l'Union Wallonne des
Entreprises

Quelques semaines nous séparent des élections législatives du 10 juin prochain ; l'avenir nous dira combien de semaines ou de mois sépareront le 10 juin de la formation du gouvernement fédéral. Il est à souhaiter, dans l'intérêt de tous les Belges, que les aspects institutionnels n'occultent pas les questions de fond qui doivent être traitées et qui, en dernière analyse, se ramènent toujours aux voies à emprunter pour augmenter – ou conserver – le dynamisme, l'ambition et le bien-être de tous.

Non que la réforme des institutions soit un sujet négligeable : l'Etat fédéral belge est jeune, et doit s'améliorer sans cesse dans toutes ses composantes.

Simplement, il ne faudrait pas perdre de vue que l'organisation de l'Etat doit être asservie à la préoccupation de mieux servir les citoyens, et ne constitue en aucune manière une fin en soi.

C'est la raison pour laquelle l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes, dans un mémorandum commun encarté dans ce numéro, réaffirment leur conviction qu'à des réformes profondes de l'Etat belge visant à augmenter substantiellement les compétences des Régions, il faut préférer l'amélioration du modèle actuel, dont personne ne conteste les lacunes ou les travers. Il n'est par exemple pas tenable de maintenir le coût du secteur public au niveau qu'il atteint aujourd'hui. Trop de défis sont à relever – vieillissement rapide de notre population, mondialisation de l'économie, intégration de la fulgurante évolution des technologies – pour que nous puissions nous permettre d'immobiliser dans le secteur public des moyens qui devraient être dégagés pour faire face à l'avenir.

A l'estime de l'UWE et de l'UCM, il n'est pas nécessaire pour cela de démanteler notre Etat fédéral, ce serait même contre-indiqué, à la fois par la perte de temps occasionnée et parce que les résultats attendus – efficacité et efficience – ne seront pas atteints.

"Enfin une radio de l'info pour les top managers !"

Alain Renier
CEO Top Management Europe

Info & partenariat: christian.miroir@bfm.be

La seule radio
de l'économie.

fm

www.bfm.be

Sommaire **05/2007**

Dynamisme Wallon,
le mensuel de l'Union Wallonne des Entreprises, est édité par la Maison des Entreprises Wallonnes asbl

Union Wallonne des Entreprises

Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre
Tel: +32 (0)10.47.19.40
Fax: +32 (0)10.45.33.43
dynamisme.wallon@uwe.be
www.dynamismewallon.be

Rédaction
Thierry Decloux
Madeleine Dembour
prenom.nom@uwe.be

Conseil de Rédaction
Luc De Cordier
Jean de Lame
Madeleine Dembour
Thierry Devillez
Didier Paquot
Vincent Reuter
Jean-Jacques Westhof

Mise en page
Interlignes Etienne Delmée

Impression
Imprimerie Vase Frères

Régie Publicitaire
Alliance Media
Tel : +32 (0)10.40.13.12
info@alliancemedia.be

Editeur Responsable
Jean de Lame
Chemin du Stockoy 3
B-1300 Wavre

Abonnement annuel (11 numéros) :
30 € à verser sur le compte de la Maison des Entreprises Wallonnes 360-1149184-31

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique

contrôle cim distribution dirigée 2005

ISSN 0776-1716

02 EDITORIAL

ÇA BOUGE

Succès wallons || Alstom Belgium, Cetic, Ensival-Moret, TDW, Val St Lambert…
04 La BD || Manager, mode d'emploi
05 Le vent en poupe || IRIS : 20 bougies et des résultats records
06 Actuel || L'assemblée générale annuelle
|| Redorer l'image de la construction
|| Les Banques alimentaires ont besoin de soutien
|| La station antarctique lance un appel
11 A lire || Second déclin de la Wallonie, Reach, Vocabulaire économique

P. de Muelenaere >> 05

EN COUVERTURE

12 Collaboration universités-entreprises : une nouvelle culture ?
La réforme de Bologne s'est concrétisée en Belgique francophone à la rentrée de septembre 2004. Cette nouvelle organisation permet la validation d'acquis de l'expérience professionnelle et facilite la mobilité en Europe. En d'autres termes, elle favorise la formation tout au long de la vie ! Qu'en pensent les entreprises ? Quels partenariats ont-elles développé au cours des dernières années ? Peut-on parler, aujourd'hui, de l'émergence d'une nouvelle culture en matière collaboration industrie-université ? Dynamisme Wallon mène l'enquête.

LES CARNETS DE L'UWE

20 || A lire avant d'aller voter
|| Les entrepreneurs wallons optimistes pour 2007
|| Nouveau président au CESRW
|| Limosa ou la nouvelle déclaration des activités étrangères

M. Becker>> 25

FOCUS

27 Performance énergétique des bâtiments : pour mi-2008 ?
A quelles primes ai-je droit ? Quels va être l'impact du système «performance énergétique des bâtiments» ? Le photovoltaïque est encouragé ; concrètement qu'est-ce que cela signifie pour moi ? Une utilisation rationnelle de l'énergie est-elle rentable ? Comment suivre mes consommations énergétiques, évaluer l'impact énergétique et économique de certaines mesures avant de les prendre ? Autant de questions que vous vous posez, et auxquelles Dynamisme Wallon s'attache à répondre dans ce numéro.

LES RUBRIQUES

40 Manager positif || La politique énergétique du chef d'entreprise
41 Mobilité || L'efficacité d'un partenariat public-privé
42 Qualité || Le Benchmarking
43 Recherche || 5 milliards d'euros pour les technologies énergétiques
44 Exportation || Les exportations wallonnes croissent de 10% par an !

E. Carré >>40

LE MOIS PROCHAIN DANS DYNAMISME WALLON

- **Brabant wallon : pourquoi cette province «cartonne»**
- **International : des outils pour aller plus loin**

Réservez dès à présent vos espaces publicitaires auprès de notre régie Alliance Média au 010/40.13.12 (fax : 010/40.13.15, e-mail : info@alliancemedia.be).

Plus d'infos sur www.dynamismewallon.be

Manager Mode d'emploi

Scénario, dessin, couleur : Dehaes

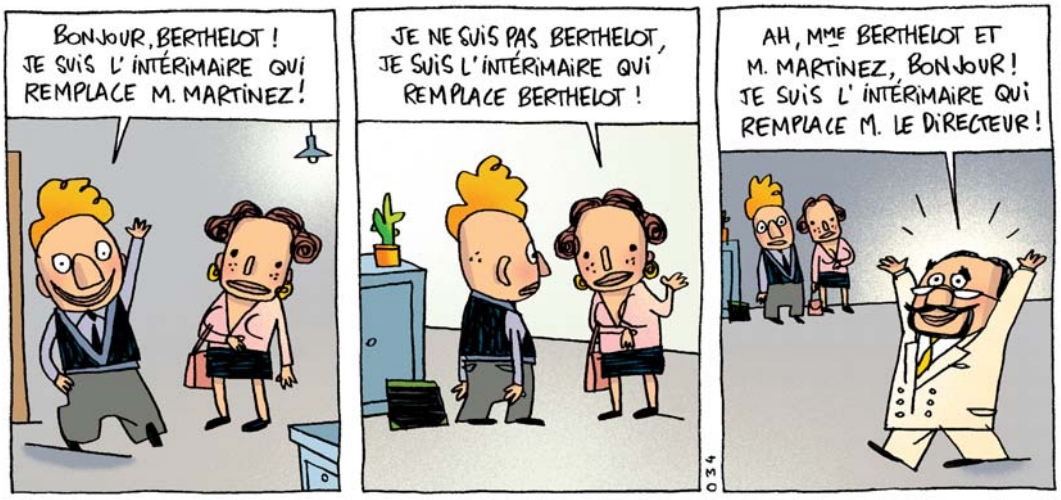
BONJOUR, BERTHELOT ! JE SUIS L'INTÉRIMAIRE QUI REMPLACE M. MARTINEZ !
JE NE SUIS PAS BERTHELOT, JE SUIS L'INTÉRIMAIRE QUI REMPLACE BERTHELOT !
AH, MME BERTHELOT ET M. MARTINEZ, BONJOUR ! JE SUIS L'INTÉRIMAIRE QUI REMPLACE M. LE DIRECTEUR !
034

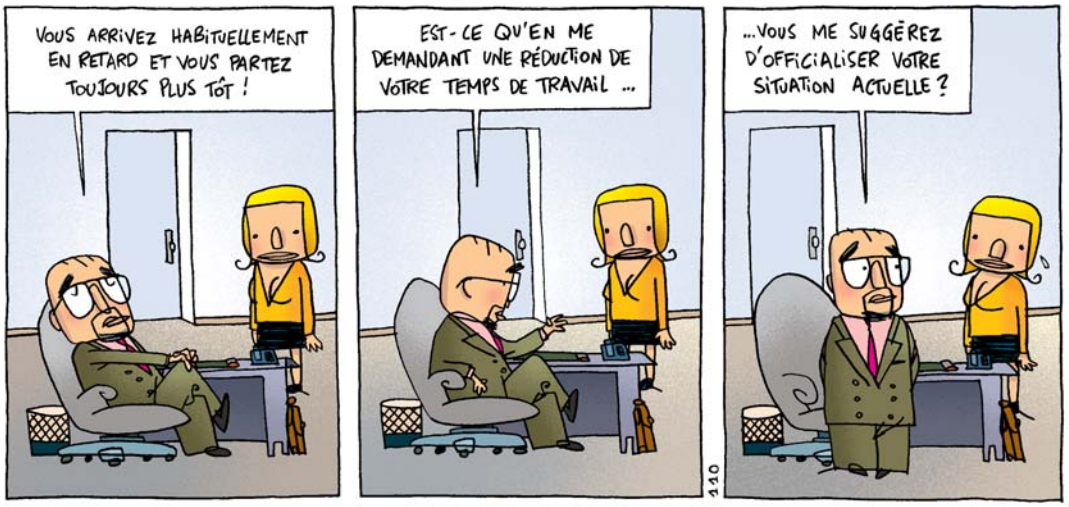
VOUS ARRIVEZ HABITUELLEMENT EN RETARD ET VOUS PARTEZ TOUJOURS PLUS TÔT !
EST-CE QU'EN ME DEMANDANT UNE RÉDUCTION DE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL ...
...VOUS ME SUGGÉREZ D'OFFICIALISER VOTRE SITUATION ACTUELLE ?
110

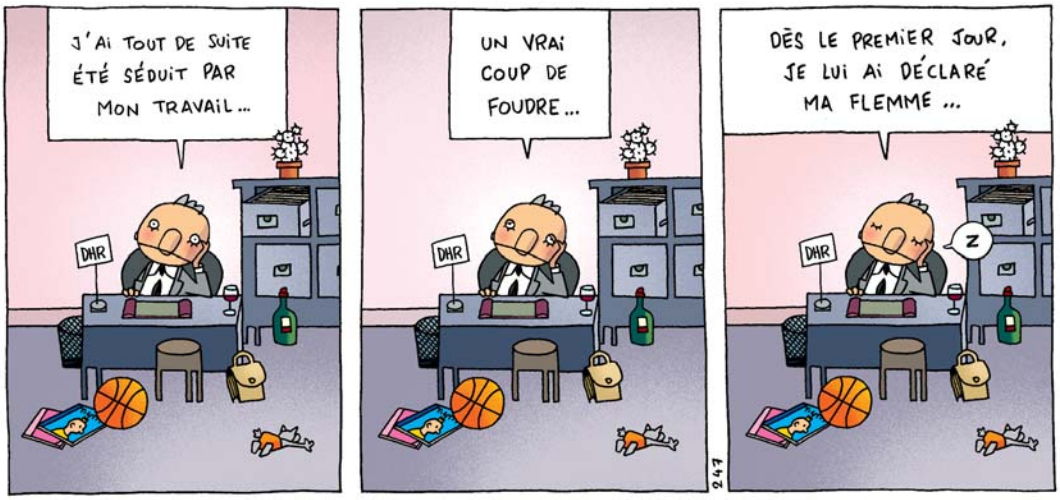

IRIS
20 bougies et des résultats record

La société néo-louvaniste Iris, spécialisée dans la reconnaissance intelligente de documents (numérisation, gestion archivage), souffle ses 20 bougies et publie des résultats record.
Elle emploie plus de 400 personnes.
Elle lance un nouveau type de fichier «PDF» extrêmement léger.

Par Vinciane **PINTE**

L'exercice 2007 s'annonce prometteur pour IRIS, grâce notamment à des contrats récents signés avec la Commission européenne et l'éditeur américain de logiciels Adobe.

C'est en 1987 que Pierre de Muelenaere, ingénieur en microélectronique, décide d'exploiter commercialement les résultats de sa thèse de doctorat sur les processeurs de reconnaissance de caractères. La spin off Iris voit le jour. Vingt ans plus tard, celle-ci compte plus de 400 collaborateurs internes et externes, en Belgique (Louvain-la-Neuve et Vilvorde), en France (Orly), au Luxembourg (Windhof) et aux Etats-Unis (Delray Beach).

Société technologique spécialisée dans le traitement du cycle de vie du document numérique (saisie et indexation, reconnaissance intelligente, recherche et consultation, gestion et partage, archivage et stockage), Iris mène aujourd'hui deux grandes activités.

D'une part, Iris développe des produits packagés destinés aux utilisateurs bureautiques et à des intégrateurs de solutions informatiques, et les commercialise dans une centaine de pays. Iris fournit aussi ses différentes technologies à des fabricants de scanners et à de grands éditeurs de logiciels.

D'autre part, l'entreprise implémente des solutions professionnelles auprès d'administrations, de banques, de compagnies d'assurance, d'entreprises industrielles et d'institutions européennes, et dispose d'une base installée de plus de 900 grands comptes.

Les résultats 2006 publiés en mars dernier attestent de la bonne santé de l'éditeur de logiciels, qui affiche un chiffre d'affaires de 82,7 millions d'euros (+10,7%). La marge brute a progressé de 18,1%, à 39,5 millions d'euros. Le résultat opérationnel a augmenté de 24,7%, à 5,9 millions d'euros, grâce à une bonne maîtrise des coûts. Enfin, le résultat net est en hausse de 42,4%, à 4 millions d'euros. "*Nous constatons que l'intérêt pour nos solutions continue de croître, car les entreprises et les administrations recherchent des outils de productivité et d'amélioration de la qualité du travail ou du service à la clientèle. En 2006, nous avons conclu de très beaux contrats tant en édition de logiciels qu'en intégration de solutions*", se réjouit Etienne Van de Kerckhove, co-CEO avec Pierre De Muelenaere.

En matière de prévisions, l'exercice 2007 s'annonce lui aussi prometteur, grâce notamment à des contrats récents signés avec la Commission européenne (services de développement d'applications) et l'éditeur américain Adobe (fourniture de technologies de reconnaissance intégrées à des logiciels tels qu'Acrobat Reader). "*Les besoins de sécurisation des archives électroniques ou la saisie automatique de factures d'entrée et l'exportation des données extraites vers des applications de workflow ou d'ERP sont nos principaux vecteurs de croissance*", précise Pierre De Muelenaere.

La croissance se marquera également dans les effectifs de la société qui prévoit d'engager entre 70 et 100 collaborateurs supplémentaires, essentiellement des profils techniques et commerciaux.

Au rayon des nouveautés, IRIS a annoncé, en première mondiale, l'introduction d'une nouvelle technologie de compression des documents couleurs qui permet de générer des fichiers PDF, contenant l'image et le texte reconnu, ayant une taille extrêmement réduite, inférieure à celle d'un fichier image noir et blanc comprimé. "*Cette nouvelle technologie marque une avancée majeure en ce qui concerne l'utilisation de documents couleurs dans des applications d'archivage, de messagerie, de communication internet, etc. Jusque maintenant en effet, le marché du scanning et de l'archivage reste toujours basé majoritairement sur l'utilisation du noir et blanc*", explique Pierre De Muelenaere. ||

Année de création : 1987
Secteur d'activités : reconnaissance intelligente de documents et gestion documentaire
Effectif : 333 personnes (au 31/12/06)
Chiffre d'affaires : 82,7 millions d'euros
Localisation : Louvain-la-Neuve
Internet : www.irislink.be

Transport Hainaut

574,8 km/heure, c'est le nouveau record de vitesse sur rail réalisé par **Alstom Transport**, Réseau Ferré de France et la SNCF Au-delà de l'exploit technique, le record est l'aboutissement d'une campagne d'essais visant à tester, mesurer et valider le comportement aérodynamique et la stabilité de la rame et des bogies, le captage du courant, la qualité du contact roue-rail, le comportement des nouveaux équipements de traction de l'AGV (Automotrice Grande Vitesse), le comportement de la voie, des ouvrages d'art et de la caténaire. Ce record fait suite à une campagne d'essais d'envergure entamée le 15 janvier 2007 et qui a mobilisé plus de 300 ingénieurs et techniciens, parmi lesquels de nombreux Carolos. Les compétences électroniques et électriques du site Alstom à Charleroi – qui font de ce site le centre d'excellence mondial des convertisseurs auxiliaires – étaient en effet présentes sur la locomotive du TGV qui a établi le record : le convertisseur d'énergie Z2 par exemple, qui a été développé en 2006 par le site Alstom de Charleroi. Alstom emploie plus de 1.000 personnes en Belgique, dont 860 à Charleroi.

Industrie Brabant wallon

Le 21 avril, la S.A. **T.D.Williamson** fêtait ses 40 ans de croissance exceptionnelle. La société nivelloise fournit la région EAM (Europe, Afrique et Middle East) les produits et services essentiels pour la maintenance des conduites en charge (perçages et obturations, nettoyage de canalisation, inspection géométrique et de corrosion (MFL), pistons d'obturation téléguidés, détection de fuites de gaz, réhabilitation…) Fondée en 1967, TDW S.A. occupait alors 5 personnes sur un espace de 5.000 m². Aujourd'hui, le siège social et le site de production de Nivelles, certifié ISO 9001, emploient 135 employés et occupe 14.000 m². L'organisation EAM contrôlée au départ de Nivelles consiste en 3 sites de production et 11 centres de services situés en Belgique, France, Italie, Royaume Uni, Pologne, Nigéria, Moyen-Orient, Russie et en région caspienne.

Un rendez-vous à ne pas rater
L'assemblée générale annuelle

**Vous êtes administrateur de sociétés et vous souhaitez connaître les nombreux droits et obligations qui découlent de votre mandat ?
Commencez par lire attentivement cet article recensant les innovations les plus récentes quant à l'organisation de l'assemblée générale.**

Par Jean-Pierre **RENARD**

Attention au 31 juillet

Les convocations aux assemblées générales sont de saison. En effet, pour les sociétés dont l'exercice social se clôture au 31 décembre de chaque année, le conseil d'administration doit veiller à convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les jours ou semaines qui suivent puisque, comme le rappelle l'article 92 du Code des sociétés, les comptes annuels doivent être soumis à l'approbation de l'assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice. L'article 98 du Code des sociétés indique qu'ensuite ces mêmes comptes annuels doivent être déposés à la Banque Nationale de Belgique dans les 30 jours de leur approbation et au plus tard sept mois après la clôture de l'exercice. Bref, le 31 juillet 2007 est la date ultime.

L'on ne saurait trop insister sur cette obligation de dépôt puisque, outre les amendes qui sanctionnent un non dépôt, il y a surtout le risque de voir un tiers mettre en cause la responsabilité des administrateurs de ce chef, avec la circonstance aggravante que le dernier alinéa de l'article 98 du Code des sociétés précise que si les comptes annuels n'ont pas été déposés dans les délais précités "*le dommage subi par les tiers est, sauf preuve contraire, présumé résulter de cette omission*".

Certes, il est possible de renverser une telle présomption, mais voilà bien un risque à ne pas courir ; les chefs d'entreprise en courent déjà suffisamment, même s'ils croient remplir leur mission correctement.

Le délai de convocation est de quinze jours

Mais, reprenons les choses par le début et précisons les nouveautés législatives en la matière. Rappelons d'abord que les administrateurs de sociétés anonymes ou les gérants de Sprl doivent convoquer non plus dans un délai de huit jours mais bien dans un délai de quinze jours et ce depuis la loi-programme du 27 décembre 2004.

D'autre part, pour les sociétés anonymes qui possèdent des actions au porteur, la règle de la double publication est supprimée. Il faut et il suffit, maintenant, que cette convocation soit faite quinze jours au moins avant l'assemblée générale dans le Moniteur belge et dans un organe de presse de diffusion nationale, sauf si le conseil d'administration se tient scrupuleusement aux lieu, jour et heure indiqués dans les statuts et que l'ordre du jour se limite expressément à l'examen des comptes annuels, du rapport de gestion et éventuellement du rapport des commissaires, et bien entendu au vote sur la décharge des administrateurs. Dans ce dernier cas, seule la publication au Moniteur belge suffit.

L'on peut convoquer par courriel ou télécopie

Rappelons également que, pour autant qu'il y ait eu un accord unanime des associés ou des actionnaires, titulaires de parts ou actions nominatives, ces convocations peuvent être faites par un autre moyen de communication, tels la télécopie ou le courrier électronique.

Le rapport de gestion étoffé

Une autre modification importante a été apportée au rapport de gestion. C'est la loi du 13 janvier 2006, transposant une directive européenne, qui a étendu le contenu de ce rapport de gestion et, dans la pratique, il faut constater que la plupart du temps, par manque d'information, les rapports de gestion ne sont pas encore conformes au prescrit légal.

Alors que précédemment l'article 96.1 du Code des sociétés précisait que le rapport de gestion devait uniquement contenir "*un commentaire sur les*

comptes annuels en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution des affaires et la situation de la société", la loi du 13 janvier 2006 a ajouté que : "*cet exposé consiste en une analyse équilibrée et complète de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation de la société, en rapport avec le volume et la complexité de ces affaires*".

En d'autres termes, les législateurs européen et national ont voulu que les résultats soient mis en perspective sur le plan spatio-temporel.

Mais, les nouvelles exigences ne s'arrêtent pas là puisque le nouvel article 96 ajoute : "*Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la société, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance de nature tant financière que, le cas échéant, non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel.*

En donnant son analyse, le rapport de gestion contient, le cas échéant, des renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications supplémentaires y afférentes".

Les administrateurs vont devoir s'exercer à un exercice d'équilibre difficile entre, d'une part, le devoir d'information qu'ils devront donner aux actionnaires, et, d'autre part, ce qui est également un droit reconnu, s'abstenir de donner des informations sensibles qui, si elles sont connues de concurrents, pourraient mettre en danger la stratégie de l'entreprise.

Depuis le 1er avril 2007 le dépôt des comptes annuels peut se faire par internet

Depuis le lundi 2 avril 2007 (la date du 1er avril pourrait faire penser à un poisson), les comptes annuels, qu'ils soient complets ou abrégés, peuvent désormais être déposés «en ligne» par le biais de l'application internet mise à disposition pour la Banque nationale intitulé "*Dépôt des comptes annuels via internet*".

Cette innovation permettra non seulement de mettre les comptes annuels déposés à la disposition d'intéressés sous la forme d'un fichier PDF mais aussi et surtout d'enregistrer les données ainsi standardisées pour établir des statistiques sectorielles.

Ce nouveau système entrainera également une diminution des tarifs réclamés pour le dépôt des comptes annuels. Le tarif, qui était de 418 euros pour les comptes annuels complets et 193 euros pour les comptes abrégés, fera l'objet d'une ristourne de 30 euros sur la partie du tarif que la BNB prélève.

Voilà pour les dernières innovations. Pour le reste, l'assemblée générale sera-t-elle un couple, un duo ou un duel ? Sans vouloir faire abusivement du droit, il faut simplement rappeler que 90% de la réussite d'une réunion est dans sa préparation. Il appartient tant aux administrateurs qu'aux actionnaires de ne pas rater ce rendez-vous important dans la vie des entreprises. C'est le vœu que nous formulerons. ||

Cristallerie Liège

Le 17 avril, **Val Saint Lambert International (VSLI)** a présenté ses résultats pour l'année 2006. Au terme de cette année 2006 consacrée aux investissements, la cristallerie a vu son chiffre d'affaires consolidé augmenter de 10,2%, pour s'établir à 3.030.538 euros. Ses ventes et prestations ont atteint 4.692.169 euros. En termes d'exploitation, la rentabilité est au rendez-vous, avec un bénéfice de 215.797 euros. Le total du bilan consolidé du groupe s'établit à 13.146.358 euros. Ses fonds propres s'élèvent à 7.867.659 euros. A la clôture du premier trimestre 2007, le carnet de commandes sur les pièces catalogue est en augmentation de 64% par rapport à la période comparable de 2006, à 1.291.255 euros. Pour les pièces exclusives, il avoisine les 400.000 euros. Ce qui laisse entrevoir un exercice 2007 prometteur… Depuis sa création en 1826 (!), la cristallerie liégeoise s'est fixé comme objectif la vente d'objets en cristal haut de gamme. Chaque pièce «made in Belgium» est fabriquée à la main, porte sa signature, certifiant sa qualité, son origine et son authenticité. Son activité couvre l'art de la table, la décoration, les accessoires de mode et l'architecture d'intérieur. PME de près de 70 personnes travaillant avec des agents et des designers externes, la société est cotée sur le marché libre d'Euronext Brussels depuis décembre 2005.

Le Guide pratique du conseil d'administration et de l'Assemblée générale

Conjuguant expérience de terrain et approche scientifique, Jean-Pierre Renard est le co-auteur (avec Sophie Watillon et André-Pierre André-Dumont) d'un ouvrage entièrement adapté au nouveau code des sociétés, qui se démarque notamment par un système de questions-réponses. Outre un index et une table des matières, il offre une table de près de 500 questions qui permet au lecteur de consulter très rapidement les sujets qui l'interpellent. Des lettres-types de convocation et des modèles de procès-verbaux parachèvent cet ouvrage résolument pratique.

>> Le Guide pratique du conseil d'administration et de l'Assemblée générale Edition 2007, Edipro (www.edipro.info)

En Bref

TIC Hainaut

Le **CETIC**, centre de recherche appliquée en Technologies de l'Information et de la Communication au service des entreprises – créé en 2001 à l'initiative de la Faculté Polytechnique de Mons (FPMs), des Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (FUNDP) et de l'Université Catholique de Louvain (UCL) –, a remporté, devant plus de 200 participants, le premier prix du concours «Wireless Design» organisé par la société américaine Lantronix. Ce concours consacre la conception la plus innovante d'un dispositif électronique embarqué à communication sans fil. Le CETIC a remporté ce prix pour le SAND (Smart Adaptable Network Device), un système embarqué intelligent orienté vers les solutions spécifiques et le prototypage rapide. D'un montant de 6.000 USD, le prix a été remis au CETIC le 4 avril dernier, à l'occasion de la «Embedded Systems Conference Silicon Valley» à San Jose, Californie.

Nouvelles technologies Brabant wallon

IBA (Ion Beam Applications), qui développe des solutions de très haute précision dans le diagnostic et le traitement du cancer, a inauguré le 20 avril un site de production de produits radiopharmaceutiques à Fleurus. Etabli au sein du site de l'IRE (Institut National des Radioéléments), ce nouveau site de production est équipé d'un cyclotron de 14 MeV (Millions d'Electrons Volts) de nouvelle technologie. C'est l'unique cyclotron de ce genre au monde : il permet à la fois des productions industrielles de très haut niveaux – d'une capacité 10 fois supérieure à celle des cyclotrons existant – et de nombreuses recherches scientifiques. IBA pourra depuis son site de Fleurus fournir des quantités suffisantes de produits radiopharmaceutiques pour supporter des tests cliniques à grande échelle partout en Europe. L'investissement total consenti par IBA sur le site de Fleurus est de plus de 6 millions d'euros. L'emploi devrait atteindre 30 personnes d'ici fin 2009.

Une initiative de «PERLE»
Redorer l'image de la construction

Le monde de la construction souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, principalement due à un déficit d'image de marque. Face à ce constat, l'association PERLE (Professionnelles et Responsables dans leur Entreprise) tente de sensibiliser les jeunes - principalement en 5e et 6e primaire - aux attraits des métiers de la construction.

Par Vinciane **PINTE**

Elles sont environ 200 à agir à travers le réseau PERLE, mis en place en 1996 par la Confédération de la Construction Wallonne (CCW). Ces «Professionnelles et Responsables dans leur Entreprise» – épouses, compagnes, employées et chefs d'entreprise – donnent de la voix pour défendre le secteur de la construction et redorer son image de marque.

Pour ce faire, les «Perles» ont choisi d'organiser, depuis 2001-2002, un concours à destination des élèves de cinquième et sixième de l'enseignement primaire en Communauté française, tous réseaux confondus. La troisième édition sera lancée en septembre 2007. Chaque classe qui prendra part au concours devra réaliser un travail multimédia de 12 minutes, sur base d'un logiciel spécifique, afin de présenter l'un des 26 métiers de la construction.

69 écoles, 1200 élèves

Le but : stimuler de futures vocations auprès des jeunes, susciter un intérêt pour la construction avant l'apparition d'a priori négatifs en leur permettant de comprendre, de pratiquer, de parler avec leurs mots des métiers de la construction. Leur réalisation multimédia devra mettre en évidence les qualités humaines, socio-économiques et techniques de la profession. Pour les aider, les enfants auront la possibilité de visiter des chantiers en construction, d'interviewer des artisans, des ouvriers, des entrepreneurs. Lors de la précédente édition, 69 écoles s'étaient inscrites au concours, soit plus de 1200 élèves.

L'épilogue de ce concours régional aura lieu le 16 mai 2008 à l'Aula Magna de Louvain-la-Neuve. Ce sera l'occasion pour le secteur de rappeler son importance en tant que pourvoyeur d'emplois : en 2006, le record historique des 60.000 emplois directs (salariés) était atteint, avec engagement de 11.000 travailleurs, soit une augmentation nette de 3.000 emplois directs. A cela s'ajoutent 20.000 indépendants et employeurs et 30.000 emplois dans des secteurs connexes (carrières, cimenteries, architectes, recyclage des déchets, etc.). Selon la Confédération de la Construction, il y a actuellement 5.000 offres d'emplois vacants en Wallonie (maçons, chauffagistes, couvreurs, etc.), ce qui est paradoxal au vu des 17.000 chômeurs recensés «construction» par le Forem. Cette inadéquation est attribuée principalement à l'inadéquation des profils, aux pièges à l'emploi et au travail au noir. ||

Plus d'infos ?
Sur le concours :
katilu.jackson@jamarconstruction.be,
natacha.jerouville@jerouville.be
Sur l'emploi et les pénuries dans le secteur :
nathalie.bergeret@ccw.be

Appel aux entreprises socialement responsables
Les Banques alimentaires ont besoin de soutien

Les Banques alimentaires ont été créées en Belgique à partir de 1986, au départ d'un double défi : lutter contre la faim et le gaspillage. Elles adressent un appel aux entreprises afin que celles-ci soutiennent leurs actions en faveur des plus démunis.

Par Vinciane **PINTE**

Outre les industries alimentaires et la grande distribution qui leur font don de leur surplus de production ou de stocks, toute entreprise peut contribuer à la couverture financière des frais de fonctionnement des Banques alimentaires.

La Belgique compte neuf Banques alimentaires (4 en Wallonie, 4 en Flandre, 1 à Bruxelles). Ces Banques fonctionnent depuis 1986 sans le moindre subside public. Ce sont les industries alimentaires et la grande distribution qui leur font don de leurs surplus de production et de stocks, en vue de leur redistribution équitable aux plus démunis.

Par ailleurs, l'Union européenne met à disposition un important tonnage qui vient compléter cette précieuse moisson.

Enfin, les particuliers eux-mêmes contribuent généreusement à cette récolte de vivres (appui financier, bénévolat, dons directs, etc.)

Les Banques alimentaires, véritables entreprises

Le président actuel de la Fédération Belge des Banques Alimentaires, Jean Delmelle, fut administrateur de l'UWE de 1994 à 1998. Pour lui, les Banques Alimentaires s'apparentent, quant à leur gestion, à une entreprise privée. "*Si le profit n'est pas en l'occurrence l'élément clé qui sous-tend cette gestion, il y a des «clients» : ce sont les démunis dont le nombre ne cesse hélas de croître; il y a également les fournisseurs auprès desquels le «lobby» pour obtenir des vivres et de l'argent est sans cesse à recommencer... Comme dans une entreprise à vocation commerciale, rien ne «marcherait» sans l'enthousiasme des collaborateurs et le souci de la rigueur de la gestion, ce qui entraîne un contrôle permanent des coûts. Il y enfin une similarité entre les deux mondes : la fierté de travailler dans un environnement qui portent haut les notions et surtout la pratique journalière de l'éthique et du bien commun*".

Mécénat, sponsoring et parrainage

Dans leur quête permanente de vivres et de soutien financier, les Banques alimentaires adressent un appel aux entreprises non alimentaires afin que celles-ci soutiennent leurs actions. "*Nous savons en effet que les entreprises ont une réelle volonté d'être socialement responsables. Cette volonté peut s'exprimer en faveur des Banques alimentaires, selon plusieurs modalités*", explique Willy De Mesmaeker, Administrateur délégué de la Fédération belge des Banques alimentaires.

Premièrement, le mécénat : toute entreprise peut contribuer, de manière ponctuelle ou récurrente sur plusieurs années, à la couverture financière des frais de fonctionnement des Banques alimentaires. Ce don est déductible par toute entreprise soumise à l'impôt des sociétés.

Toute entreprise peut également apporter une aide précise sous forme de financement de matériel, d'équipement ou de service. "*Le sponsoring consiste par exemple à financer un camion polyvalent, ou à permettre l'achat d'un chariot élévateur ou d'une cellule frigorifique,* illustre Willy De Mesmaeker. *Mais nous acceptons également le don d'équipements de seconde main, comme par exemple le matériel informatique*".

Le parrainage constitue une troisième forme de partenariat par lequel une entreprise décide de s'impliquer dans une opération ponctuelle de récolte de fonds ou de vivres. "*Le simple fait, pour une entreprise, de sensibiliser son personnel aux besoins en volontaires de notre association est déjà une aide en soi*". ||

Les Banques Alimentaires belges : quelques chiffres (2006)...

- *Vivres récoltées et distribuées : 9,4 millions de kilos*
- *Pour une valeur marchande de : 21.600.000 €*
- *Au profit de : 106.900 démunis*
- *Distribués par : 654 associations*
- *Avec l'aide de : 220 bénévoles*

Plus d'infos ?
foodbanks@skynet.be,
www.banquesalimentaires.be

La station antarctique Princess Elisabeth
Les entreprises se mobilisent. Et la vôtre ?

La mobilisation des entreprises continue et tout candidat intéressé est invité à prendre contact avec l'International Polar Foundation.
L'inauguration est prévue en mars 2008, mais d'ici là de multiples événements jalonneront la mise en œuvre de ce grand projet.

Par Thierry **TOUCHAIS**

Le prémontage de la station Princess Elisabeth sur le site de Tour et Taxis aura lieu en juillet-août 2007 et culminera en une série d'événements du 1er au 9 septembre 2007. Une première puisque, jamais auparavant, une station polaire n'aura été entièrement montée au centre d'une capitale avant son expédition vers l'Antarctique.

La station Princess Elisabeth est aussi une 'première' technique parce qu'elle est conçue selon le principe de «zero emission». De nombreuses entreprises belges ont cru au projet d'Alain Hubert, président de l'International Polar Foundation (IPF), et y participent comme partenaires techniques ou comme sponsors financiers.

A ce jour, une douzaine d'entreprises a choisi de s'engager dans le programme pour un montant de 4.8 millions d'euros. D'autres sociétés apportent leur concours et leur savoir-faire technique dans divers domaines nécessaires à la construction d'un tel système complexe : ingénierie, construction, isolation, production et utilisation de l'énergie, équipement, traitement de l'eau, transport de matériel, etc. Au total, plus de 30 partenaires belges collaborent à cette initiative (voir www.antarcticstation.org).

La mobilisation des entreprises continue et nous invitons tout candidat intéressé à prendre contact avec l'International Polar Foundation. Cette mobilisation s'élargira bientôt au grand public qui est également convié à soutenir ce projet emblématique car il place au centre de ses objectifs la recherche de réponses aux changements climatiques, une question qui nous concerne tous.

La station sera transportée par bateau en novembre 2007 et construite en janvier–février 2008 pendant l'été antarctique. Inaugurée en mars 2008, elle connaîtra ses premières missions l'été suivant selon un programme scientifique mené par la Politique scientifique belge (Belspo) et un programme éducatif géré par l'International Polar Foundation. ||

© IPF

Test «in situ» du type d'éolienne qui produira de l'énergie pour la station Princess Elisabeth

Plus d'infos ?
International Polar Foundation
www.polarfoundation.org
Contact : Thierry Touchais (02/543.06.98, thierry.touchais@polarfoundation.org)
Numéro de compte Princess Elisabeth : 000-0000090-90

© IPF

Au pied de la montagne Usteinen, le campement de la mission Belare 2006

Belare 2006 : mission préliminaire

L'expédition Belare 2006-2007 a déjà amené, en janvier dernier, le matériel lourd (tracteurs, traîneaux géants), a testé avec succès le type d'éolienne qui sera utilisé et a préparé le site pour la phase de construction.

Le second déclin de la Wallonie. En sortir

La Wallonie n'a pas connu un déclin. Elle en a connu deux. Pourquoi vingt ans de plans, de mesures diverses et de politiques voués à relever la Wallonie ont-ils abouti à un si maigre résultat ? Pourquoi, dans certains cas, le remède s'est-il avéré pire que le mal ? Où sont passés les milliards d'euros déversés par l'État fédéral et l'Union européenne ? Le plan Marshall est-il, aujourd'hui, suffisant pour remettre l'économie wallonne sur les rails ? Ce livre retrace le fil des erreurs, des mécompréhensions et des laisser-aller multiples qui, selon l'auteur (journaliste à Trends-Tendances), caractérisent la gestion économique de la Wallonie au cours des deux dernières décennies. Il souligne également les raisons d'espérer. La volonté de redresser la Wallonie n'a jamais été aussi forte. Tout est là pour refaire de cette Région un espace pionnier en Europe.

>> Jean-Yves Huwart, Editions Racine, www.racine.be

Reach : un guide pratique

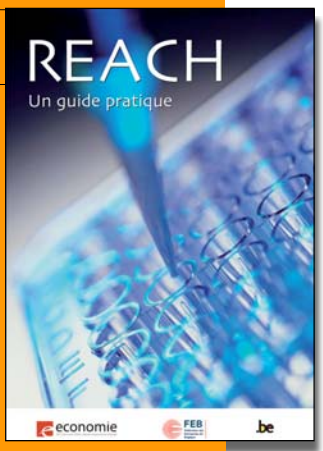

Votre entreprise produit, utilise ou importe des substances chimiques ? Dans ce cas, elle est concernée par le règlement européen relatif aux substances chimiques «REACH», qui entre en vigueur le 1er juin 2007. Afin d'aider les entreprises à se préparer à l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, un guide pratique présente en 20 pages les grandes lignes de ce qu'est REACH, quelles sont les entreprises concernées, comment s'y préparer, combien cela va coûter et quelles sont les institutions qui peuvent apporter leur aide.

>> Helpdesk REACH du SPF Economie (0800/120 33, http://economie.fgov.be/reach.htm)

Vocabulaire de l'économie en Belgique

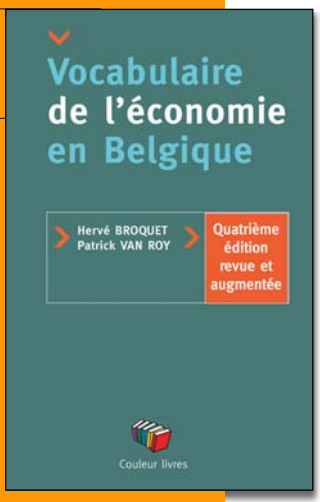

L'objectif de ce livre est d'expliquer de manière claire et concise les principaux termes économiques. En forme de dictionnaire (650 définitions !), ce petit ouvrage de 176 pages permet de voyager d'un terme à l'autre et offre une consultation rapide en cas d'hésitation. En tout cas, un outil bien utile à avoir sous la main lorsqu'on recherche une première réponse à ces questions qui nous viennent bien souvent à l'esprit en suivant l'actualité quotidienne. L'édition 2007 est quatrième, actualisée et augmentée par rapport aux précédentes.

>> Hervé Broquet et Patrick Van Roy, Editions Couleur Livres, www.couleurlivres.be

Industrie Liège

Active dans la conception, la production et la maintenance de pompes industrielles, **Ensival-Moret Belgium** se porte bien ! Forte de ses excellents résultats de ces dernières années, la société établie à Pepinster-Wegnez a décidé de grandir : le 6 avril, en présence de Jean-Claude Marcourt, Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, elle a présenté son nouveau projet industriel. En 2008, elle construira une nouvelle usine, dans le zoning des Plenesses à Thimister-Clermont et augmentera significativement ses capacités de production. Celle nouvelle implantation permettra une amélioration de l'environnement de travail pour tous et une augmentation de la compétitivité du site. Intégrée au Groupe français Moret depuis 2000, Ensival-Moret Belgium est l'un des principaux donneurs d'ordres de la région verviétoise. Actuellement, elle emploie plus de 215 personnes et génère de l'activité pour de nombreux fournisseurs et sous-traitants. Son chiffre d'affaires, en constante évolution depuis 2002, a atteint 43 millions d'euros en 2006.

Formation Liège

Un tout nouveau pôle de microtechnologie a été inauguré le 27 avril dernier, dans les locaux de **Technifutur**. Concrètement, il s'agit de deux salles blanches (pures, sans particules), d'un atelier micro et d'équipements high-Tech. L'objectif ? Permettre de former des stagiaires – travailleurs, demandeurs d'emploi, enseignants et étudiants – dans ce secteur de pointe. Cette infrastructure s'inscrit bien sûr dans le tissu économique, car elle va permettre aux entreprises de trouver des collaborateurs formés aux technologies qu'elles utilisent.

En 2006, Technifutur a vu défiler 13.500 personnes pour suivre une formation, dont 400 dans les microtechnologies. L'objectif avancé pour 2007 est d'atteindre la barre des 15.000 formations.

Collaboration universités-

La réforme de Bologne s'est concrétisée en Belgique francophone à la rentrée de septembre 2004.

Propos recueillis par Madeleine DEMBOUR

Cette nouvelle organisation permet la validation d'acquis de l'expérience professionnelle et facilite la mobilité en Europe. En d'autres termes, elle favorise la formation tout au long de la vie ! Qu'en pensent les universités ? Quels partenariats ont-elles développés au cours des dernières années ? Peut-on parler, aujourd'hui, de l'émergence d'une nouvelle culture en matière de collaboration entreprises-universités ? Dynamisme Wallon mène l'enquête.

- *Bernard Coulie, notre invité du mois >> 12*
- *L'avis des entreprises >>15*
- *Les universités d'entreprise : catalyseurs de carrières >> 18*

entreprises
une nouvelle culture ?

Que demandait-on il y a encore quelques années aux universités ? Essentiellement, d'enseigner aux jeunes de 18 à 25 ans, et de développer des projets de recherche fondamentale. Cette vision de l'université a fondamentalement changé ! Maintenant, de nouveaux publics – adultes – se présentent à nous : cela se concrétise par une formidable montée en puissance de la formation continue. Il existe une réelle demande en ce sens et les universités ont eu la volonté d'y répondre. Dans l'esprit de certains, il y avait peut-être l'idée que la formation continue, souvent payée par les employeurs, serait un moyen additionnel de financement. Les faits ont démontré que ce raisonnement ne tenait pas la route et je crois que cette idée de rendement est à présent en bonne partie abandonnée.

Dans l'axe «recherche», on parle aujourd'hui de valorisation, de prises de brevets, de spin-offs, de création d'emploi… Tout cela paraît normal aujourd'hui, mais c'était impensable il y a 20 ans. Vingt ans, c'est très court ; on dit que c'est une génération académique…

C'est dans ce contexte qu'est arrivé «Bologne». En Communauté française, ce processus s'est traduit en 2004 par un décret organisant l'enseignement supérieur. Le dispositif contient un concept très novateur : la valorisation des acquis de l'expérience. En bref, on permet à des personnes de revenir à un contexte d'étude sans nécessairement repartir à zéro. Une vraie bouffée d'oxygène ! Les unifs ont embrayé tout de suite.

Et puis est arrivé le Plan Marshall. Quand ce plan est sorti en septembre 2005, le Conseil des Recteurs s'est engagé en bloc, en décidant qu'il assurerait à son niveau la coordination et la diffusion de l'information. Un seul interlocuteur au lieu de 9, voilà déjà une expérience positive en termes de méthodologie ! En tout cas c'est un progrès important par rapport au sous-localisme et à l'émiettement, qui sont des maux dont la Wallonie souffre trop souvent.

Bernard Coulie, notre invité du mois

Une fois n'est pas coutume, notre invité provient du monde académique et non de la sphère entrepreneuriale… Une "exception" qui tient au sujet abordé, le partenariat entreprises-universités. Bernard Coulie est interviewé dans ces colonnes en tant que président du CRef, le Conseil des Recteurs des universités francophones. Il parle donc au nom des 9 institutions universitaires de la Communauté française.

Né en 1959, Bernard Coulie est philologue de formation. L'arménien, le géorgien, le grec biblique et la littérature byzantine : telles sont les matières de prédilection de cet éminent professeur, dont le parcours néo-louvaniste fut complété par deux post doctorats effectués à Harvard et à Vienne. Un itinéraire en marge de la «vraie vie» ? "Ce qui compte, ce n'est pas la formation, mais l'esprit d'entreprendre", assène l'intéressé, qui a entre autres développé de nombreux partenariats avec différentes maisons d'édition. Un esprit d'ouverture qui explique vraisemblablement son accession au rectorat de l'Université Catholique de Louvain en septembre 2004, et ce pour une période de 5 ans.

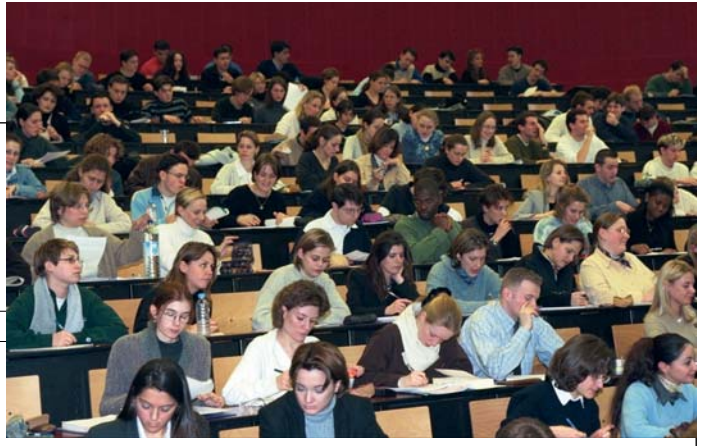

L'image de notre enseignement supérieur est excellente à l'étranger, et nous devons veiller à l'entretenir

A noter que nous avions déjà une expérience de ce type avec le réseau LIEU des services d'interface et de valorisation des universités.

Tours d'ivoires ?

Pour en revenir à Bologne, le décret de mars 2004 a créé trois nouvelles instances de coordination, les académies, autour de l'UCL, l'ULB et l'ULg. La philosophie de ce regroupement est d'aller vers une réduction des interlocuteurs. Inévitablement cela nous mènera à des économies d'échelle, et nous permettra de dégager des moyens pour remplir nos nouvelles missions évoquées ci-avant. Je crois que cela sera extrêmement bénéfique dans le renforcement du partenariat avec les entreprises.

Un exemple : la formation continue apporte une réelle connaissance de terrain. Même si l'université n'est pas une «école professionnelle», on ne peut pas ignorer ce que deviennent nos étudiants une fois leur diplôme en poche ! Un autre outil intéressant est la mise en place d'advisory boards : il s'agit de réunir régulièrement des professionnels, des spécialistes de telle ou telle matière, qui donnent leur avis sur les orientations générales d'une faculté, d'une section… Cela se pratique déjà pour les ingénieurs et les écoles de commerce, mais pourquoi ne pas les généraliser ?

Tout le monde n'est pas d'accord avec cette vision : pour certains, l'université doit encore rester à l'abri du monde extérieur, ne pas subir les mouvements de l'économie de marché, tout cela pour garder sa totale liberté d'enseigner… Mais les esprits changent, il suffit de voir le nombre de «Chaires» qui s'ouvrent avec le soutien d'entreprises privées. Dans ce cas, on pourrait crier à l'ingérence des mécènes ! Mais là, je dis toujours : on ne part pas d'un financement pour voir ce que l'on va en faire. C'est l'inverse : on a un projet et on essaie de le réaliser.

Même si l'université n'est pas une «école professionnelle», on ne peut pas ignorer ce que deviennent nos étudiants une fois leur diplôme en poche !

La fin des étudiants «cocoonés»

Je vois encore d'autres points d'évolution dans le partenariat avec les entreprises : les stages, par exemple, sont nettement plus nombreux qu'avant, lorsque l'étudiant était entièrement «cocooné» par l'unif. Nous invitons aussi pas mal de chefs d'entreprise à intervenir dans nos auditoires.

Sans oublier le chapitre international. L'image de notre enseignement supérieur est excellente à l'étranger, et nous devons veiller à l'entretenir. Cela passe notamment par un gros effort au niveau des compétences linguistiques : quel que soit son diplôme, un étudiant ne peut plus être unilingue. C'est un effort énorme pour nos universités qui doivent récupérer le retard accumulé dans le secondaire. Cela aussi, c'est une nouvelle mission dévolue à l'université, avec les lacunes à récupérer au niveau de la langue maternelle et de la méthode de travail.

Mais ceci dit, et pour conclure, je suis résolument optimiste. Bologne et le Plan Marshall sont en train de simplifier le paysage en réduisant le nombre d'interlocuteurs. Je pense que nos relations avec le monde des entreprises, et le monde extérieur en général, évoluent dans le bon sens. ‖

A l'université, 1 étudiant sur 6 est un adulte

Pour donner une idée de la formidable montée en puissance de la formation continuée, un chiffre particulièrement impressionnant : celui du nombre d'étudiants adultes. Au sens du CRef (le Conseil des Recteurs des universités francophones), sont considérés comme tels les étudiants de plus de 28 ans. Aujourd'hui, les institutions universitaires de la Communauté française comptent 10.838 étudiants de 28 ans et plus, soit 16,2% de la population étudiante totale. Ce nombre est en plein «boom», notamment du fait de la mise en place de la valorisation des acquis de l'expérience («VAE» dans le jargon). Voie d'accès supplémentaire aux études, la VAE permet à une personne, sur base des acquis de son expérience personnelle ou professionnelle, d'être admise à un programme universitaire pour lequel elle n'a pas le titre requis d'accès et/ou d'être dispensée de partie de programme.

Plus d'infos ?
Commission «Education tout au long de la Vie» (ETALV) du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française de Belgique : www.cfwb.be/ciuf

La seule radio de l'économie
www.bfm.be

Bernard Coulie sera prochainement l'invité spécial de la rédaction de BFM, la radio de l'économie. Ecoutez son interview sur www.uwe.be/chroniqueBFM.html

L'avis des entreprises
Rapprocher les étudiants du monde entrepreneurial

Par Vinciane **PINTE**

Les Clubs d'Etudiants Entrepreneurs : un point de rencontre important entre les entreprises et les milieux universitaires.

Les entreprises sont demandeuses d'un partenariat accru avec les universités.
L'idée n'est pas d'imposer un travail supplémentaire ni aux uns ni aux autres, mais de trouver des points de convergence.
Exemple type : proposer un stage ou un mémoire orienté sur les besoins de l'entreprise.

Les attentes du monde entrepreneurial vis-à-vis des universités sont réelles. Vincent Reuter, Administrateur délégué de l'UWE, se réjouit des initiatives concrètes prises par les universités, mais, selon lui, "*celles-ci doivent être densifiées, en développant les rencontres université-entreprise. Or une collaboration accrue apparaît souvent aux entreprises comme une charge de travail supplémentaire. Pourquoi ne pas proposer un stage ou un mémoire orienté sur les besoins de l'entreprise ?*".

Vincent Reuter insisté également sur le rôle essentiel des organes en charge de la formation continue dans les universités "*parce que c'est à travers eux que les entreprises peuvent faire savoir ce dont elles ont besoin en matière de formation*".

Les Clubs d'Etudiants Entrepreneurs sont aux yeux de l'Administrateur délégué de l'UWE le 2e point de rencontre important entre les entreprises et les milieux universitaires. Sur un modèle existant au Canada, ces Clubs d'Etudiants Entrepreneurs réunissent sur 9 campus des étudiants de toutes disciplines, désireux de se sensibiliser à l'entreprenariat ou de se lancer en affaire. "*Avec l'avantage ici de toucher la population des étudiants, c'est-à-dire les intéressés directs qui seront confrontés à la vie professionnelle demain. L'université, toutes facultés confondues, doit développer le goût d'entreprendre chez les jeunes. Entreprendre, c'est prendre sa vie en main, quelle que soit la carrière que l'on choisit*".

Un diplôme sans les langues = un demi-diplôme

Bien sûr, Vincent Reuter insiste sur la connaissance des langues. "*Il faudrait maîtriser au moins 2 langues étrangères en plus de la langue maternelle. Or on en est très loin, puisque d'après une étude universitaire, dans la tranche des 25-40 ans, il y aurait en Communauté française 16% de bilingues et seulement 7% de trilingues. Dans le contexte européen d'ouverture, les autres pays ne nous attendront pas…Il en va de notre compétitivité*". ||

Protéiforme

Les collaborations entre le monde des entreprises et l'enseignement supérieur sont extrêmement nombreuses et diverses.

Elles peuvent prendre différentes formes, par exemple :

- *les actions de type mécénat (soutien financier) : chaires, bourses, prix…*
- *la recherche collaborative université-entreprise*
- *la formation continuée*
- *l'insertion socio-professionnelle : cellule emploi, campus recrutement, diffusion de CV…*
- *les stages ou Travaux de fin d'étude*
- *etc.*

A notre connaissance ces diverses collaborations n'ont jamais été répertoriées de manière exhaustive ni systématique.

L'Union Wallonne des Entreprises étudie actuellement la faisabilité d'une telle étude.

POLYTECH MONS
FACULTÉ POLYTECHNIQUE DE MONS
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR • INGÉNIEUR CIVIL
3ème cycle et autres formations

Formations continues
• Certificat d'université de Conseiller en Prévention de niveau 1 • CAPAES • Master complémentaire en Gestion Totale de la Qualité • Certificat d'université en Management de l'Innovation • Master Ingénieur civil en Informatique et Gestion

Formations de courte durée *(sur demande)*
• Techniques environnementales • Risques et Sécurité • Sciences des Matériaux • Gestion de la Qualité, …

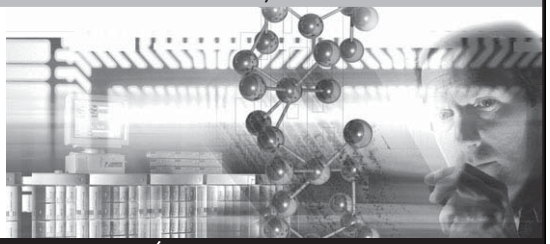

Inscriptions et renseignements : Secrétariat des Formations continues - 56, rue de l'Épargne - 7000 MONS
Tél.: 065/37 44 55 | Fax: 065/37 44 53 | virginie.gerard@fpms.ac.be | **http://www.fpms.ac.be**

En faveur du partenariat entreprise-université
Quand le fisc s'y met

Par Charles **CARLIER** (Deloitte Conseils Fiscaux)

Pour «booster» la recherche, le Gouvernement fédéral autorise une dispense partielle de versement de précompte professionnel pour les chercheurs. Ce dispositif a récemment été étendu aux entreprises du secteur privé dans le cadre de partenariat avec des universités, hautes écoles ou institutions scientifiques agréées.

Parmi les divers incitants fiscaux en faveur de la recherche et du développement figure en bonne place les mesures, souvent méconnues, de dispense partielle de versement de précompte professionnel pour les chercheurs. Cette dispense partielle a récemment[1] été étendue aux entreprises du secteur privé qui versent des rémunérations à des chercheurs affectés à des projets de recherche menés en exécution de conventions de partenariat avec des universités, hautes écoles ou institutions scientifiques agréées. Le pourcentage de dispense est fixé à 50% du précompte professionnel retenu sur les rémunérations payées dans le cadre et durant la période du projet de recherche.

L'exemple de Chimogaz

Voyons comment cela marche au travers du cas concret de l'entreprise Chimogaz SA, active dans le secteur chimique et émettant des gaz polluants dans l'atmosphère. Chimogaz SA a pour objectif de diminuer ses émissions polluantes dans les années futures, et décide dans ce cadre de travailler en partenariat avec la Faculté Polytechnique de Mons dans le cadre d'un projet de recherche appliquée en vue de mettre au point des procédés de dépollution des gaz émis.

Une cellule exclusivement affectée aux recherches dans ce domaine a été créée au sein de l'entreprise et un contrat de recherche a été conclu avec l'Université. La cellule se compose d'une personne en charge de l'ensemble des tâches administratives, bénéficiant d'un salaire mensuel de 2.000 euros, de deux docteurs en chimie rémunérés mensuellement à hauteur de 10.000 euros chacun, et d'une personne possédant un diplôme de Master en sciences industrielles rémunérée mensuellement à hauteur de 5.000 euros. Les rémunérations précitées sont des rémunérations brutes imposables et le taux de retenue de précompte professionnel est de 45%. En outre, les frais de fonctionnement mensuels s'élèvent à 10.000 euros. Dans ce cas, l'avantage de la mesure pour l'entreprise peut être calculé comme suit.

	Frais de Fonctionnement	Salaires nets de précompte	Précompte Professionnel à verser	TOTAL
***Sans** dispense de versement d'une part du précompte professionnel*	*10.000 EUR*	*14.850 EUR = 27.000* (1-45%)*	*12.150 EUR = 27.000*45%*	**37.000 €**
***Avec** dispense de versement d'une part du précompte professionnel*	*10.000 EUR*	*14.850 EUR = 27.000* (1-45%)*	*6.525 EUR = 50%* [25.000*45%] +45%*2.000*	**31.375 €**

© belpress.com - Banque d'images en ligne

© belpress.com - Banque d'images en ligne

Une dispense partielle de précompte professionnel est accordée aux entreprises du secteur privé qui versent des rémunérations à des chercheurs affectés à des projets de recherche menés en partenariat avec des universités, hautes écoles ou institutions scientifiques agréées

Chimogaz SA bénéficie donc d'une économie mensuelle de 5.625 EUR correspondant à 50% du précompte professionnel prélevé sur les rémunérations des deux docteurs en chimie et du titulaire du Master (le personnel administratif ou commercial bien qu'affecté à la cellule ne bénéficie pas de la mesure aux termes de la loi). Cette économie permet dans notre cas d'espèce de diminuer mensuellement le coût engendré par ce département R&D d'environ 15%. Il est important de souligner que la situation fiscale personnelle des chercheurs concernés n'est en rien affectée par cette mesure en ce que le précompte qui aurait dû être retenu est celui qui est repris sur les fiches de salaires de ces employés et dans leur déclaration fiscale personnelle «comme si» ce précompte avait été retenu et payé au trésor. La diminution de charge fiscale profite directement à l'entreprise concernée.

Il est important de souligner que cette dispense de versement de précompte professionnel ne s'applique pas strictement aux entreprises ayant conclu des accords de partenariat avec des Universités ou des Hautes Ecoles, mais plus généralement, selon des modalités et des conditions variables, aux entreprises qui occupent des chercheurs engagés dans des programmes de R&D ainsi qu'aux «Young Innovatives Companies» selon la définition et les conditions prévues par la loi[2].

Enfin, rappelons que d'autres avantages fiscaux sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir peuvent être obtenus en lien avec les dépenses effectuées en matière de R&D tels que la déduction pour investissement ou le crédit d'impôt pour R&D ou encore l'exonération forfaitaire du bénéfice imposable des entreprises qui engagent du personnel supplémentaire affecté au développement du potentiel technologique de l'entreprise. ‖

(1) La mesure détaillée à l'article 275/3 du Code des Impôts sur les Revenus est applicable pour les entreprises privées à partie de l'exercice 2007 pour les rémunérations payées ou attribuées à partir du 1er juillet 2006. Cet article est consultable via l'adresse internet suivante: http://www.fisconet.fgov.be/

(2) Voyez l'article 275/3 du Code des Impôts sur les Revenus pour une vue d'ensemble de la mesure et de ses conditions d'application.

Executive Education
(formations continuées)
Analyse, Contrôle et Revisorat
Finance
Droit Fiscal
Gestion environnementale
Management général
Management & Technologies de l'Information
Année préparatoire au Master en Sciences de gestion
Une nouvelle voie pour votre carrière
Organisation en horaire décalé
Rue Louvrex 14 - Bât N1 - 4000 Liège - Belgique | Tél: +32 4 232 72 11 | Fax: +32 4 232 72 40
Bd du Rectorat 7 - Bât B31 - 4000 Liège - Belgique | Tél: +32 4 366 27 26 | Fax: +32 4 366 27 30
http://www.hec.ulg.ac.be
HEC ULg
Ecole de Gestion de l'Université de Liège

Les universités d'entreprise
Catalyseurs de carrières

Par Laure **D'OULTREMONT**

Quand on associe les 2 mots université et entreprise…Cela donne aussi «Universités d'entreprise». Espaces de formation, les universités d'entreprise ont également parmi leurs missions de servir de catalyseur de carrière pour les cadres, voire l'ensemble du personnel.

Après un certain effet de mode aux Etats-Unis, les universités d'entreprise n'ont cessé de fleurir ces dernières années en Europe. On connaissait déjà l'université McDonald's où l'on apprend à concocter le hamburger pour le reproduire à l'identique partout dans le monde. Ou la Corporate University de General Electric qui enseigne le leadership que le groupe veut diffuser dans ses filiales. Et, sur le Vieux Continent, l'engouement est surtout venu de France.

Outre-Quiévrain, on en dénombre aujourd'hui une soixantaine, pour une dizaine dans les autres pays européens. En Belgique, le concept s'est imposé peu à peu, notamment à l'initiative de Belgacom ou encore du groupe Suez à l'échelle franco-belge. Lieu d'échange et de création de savoir, espace de développement personnel, moteur d'intégration et de renforcement de la culture d'entreprise au moment d'une fusion, instrument d'accompagnement du changement, laboratoire stratégique, soutien au partage d'expérience et au networking interne : les missions et ambitions varient d'une entreprise à l'autre.

Trajectoires spécifiques

Pour le collaborateur – les cadres dans les versions élitistes, tout un chacun dans les versions les plus ouvertes (certaines ouvrent même leurs portes aux clients, aux fournisseurs, parfois à des étudiants) –, l'université d'entreprise peut se révéler être un puissant catalyseur de carrière par l'offre de formation mais aussi par la connaissance de l'entreprise, la découverte des opportunités et l'orientation qu'elle peut favoriser.

"*L'apparition des universités d'entreprise dans les grands groupes est une des conséquences de la mondialisation*, analyse Nadine Lemaître, présidente de Suez University. *Les très grandes organisations ont besoin de ce genre d'outil : à cause de leur taille, un lieu rassemblant les équipes est nécessaire. Il y a aussi un souci de donner des formations adaptées à la stratégie, aux métiers et à la réalité quotidienne des participants. Les Business Schools donnent des formations plus génériques, qui ne répondent pas toujours aux besoins d'une entreprise*".

Chez Suez, l'université est un outil spécifique de gestion des carrières. "*Certains programmes font partie intégrante d'une trajectoire de carrière, ajoute-t-elle. Il s'agit de programmes que nous destinons à des cadres qui ont le potentiel de devenir dirigeants. Les formations sont aussi des outils de réflexion stratégique. Elles aident à la compréhension de l'environnement de Suez*".

Les cadres qui sont passés par l'université acquièrent une meilleure connaissance de l'organisation. "*Quelque 160.000 personnes, réparties dans des domaines très divers, y travaillent. Souvent, ils connaissent leurs métiers et très peu les autres métiers et le groupe. Une des réussites est la création de réseaux. Parmi les quelque 400 dirigeants de Suez, beaucoup se sont rencontrés vraiment grâce à l'université. Et c'est primordial de se connaître. En cas de problème, ils peuvent s'adresser les uns aux autres*".

© belpress.com - Banque d'images en ligne

L'université d'entreprise peut se révéler être un puissant catalyseur de carrière par l'offre de formation mais aussi par la connaissance de l'entreprise, la découverte des opportunités et l'orientation qu'elle peut favoriser

Développer les talents

Développer son networking interne est important à tous les niveaux. Président du comité de direction d'Axa Private Management, Christophe Demain l'illustre par l'année de formation qu'il a suivie avant d'être nommé à cette fonction. "*Ce programme a servi à accélérer une série de connaissances sur le groupe, sur la manière de travailler à un niveau international. Je vois la formation reçue comme une corde en plus à mon arc, plutôt qu'un tremplin. Il y a aussi un facteur de motivation qui entre en jeu : je n'ai pas envie de décevoir mon entreprise*".

Même accent international chez l'Oréal : le Management Development Center (MDC) organise des formations de qualités accessibles partout dans le monde. Ces universités internes sont basées à Shanghai, à New York, à Rio et à Paris. Ce réseau international a pour principale mission de faciliter la transmission des connaissances et des savoir-faire dans les domaines professionnels et techniques, mais aussi d'accompagner le développement des talents individuels.

Les Business Schools donnent des formations plus génériques, qui ne répondent pas toujours aux besoins d'une entreprise

Le passage par l'université permet-il d'accélérer la carrière de certains cadres ? "*S'ils en tirent le meilleur profit, ce passage peut en effet le permettre,* conclut Nadine Lemaitre. *Mais c'est un peu le problème de l'œuf et de la poule. C'est aussi parce qu'on a repéré qu'un cadre avait du potentiel qu'il participe à nos programmes. Nous jouons peut-être parfois un rôle d'accélérateur, ou à tout le moins de révélateur de certaines orientations possibles*". ||

fucam
We create the future

FORMATIONS EN HORAIRE DECALE

PROGRAMMES A MONS
- master en sciences de gestion
  - option en :
    - finance
    - marketing
    - contrôle de gestion
    - production
    - GRH
- master en sciences politiques
- master en administration publique
- agrégation de l'enseignement secondaire supérieur

PROGRAMME A CHARLEROI
- master en sciences de gestion
  - spécialisation en PME
  - spécialisation fiscalité et expertise comptable

SÉANCES D'INFORMATION
A Mons et à Charleroi
23 JUIN 2007, 3 JUILLET 2007
3 SEPTEMBRE 2007
Lieu et heure précisés sur le site

Membre de l'Académie universitaire 'Louvain'

www.fucam.ac.be
Facultés Universitaires Catholiques de Mons
Chaussée de Binche 151 - B-7000 Mons - Tél. 065 32 32 35 (Gestion)
065 32 33 62 (Sciences politiques et administration publique) - 065 32 34 00 (Agrégation)

A lire avant d'aller voter
Elections 2007 : que prévoient-ils pour les entreprises ?

Bien sûr ! Il n'est évidemment pas question de donner des consignes de vote. L'exercice – éminemment subjectif – consiste à épingler, dans les programmes des principaux partis francophones se présentant aux élections fédérales, les passages et propositions concernant de près la vie des entreprises. Et pour ne froisser personne, ces «morceaux choisis» sont présentés selon l'ordre alphabétique des partis dont ils émanent : CDH, Ecolo, MR et PS.

Par la **REDACTION**

CDH
«C'est l'heure h»

- *Le programme 2007 est décomposé en 10 parties (254 pages - www.lecdh.be/programme2007.htm)*
- *Site internet : www.lecdh.be*

Emploi : doper à la fois la demande et l'offre de travail avec un plan de lutte contre les pièges à l'emploi et en faveur de l'initiative. Entre autres : suppression du stage d'attente et son remplacement par un «Contrat de chercheur d'emploi», renforcement du rôle des entreprises d'intérim, gain financier de 20% par mois pour les chômeurs mis à l'emploi, réduction de 50% les mesures d'aide à l'emploi.
Energie : mieux coordonner et mieux impulser la politique énergétique belge ; adapter le timing de sortie du nucléaire en fonction des alternatives disponibles ; réduire la consommation d'énergie dans chaque secteur ; soutenir les énergies renouvelables et stimuler la recherche.
Formation : lancer un vaste «Programme national de formation»: création d'un «compte formation continue» pour chaque travailleur et demandeur d'emploi, forcer les entreprises qui n'investiront pas les 1,9% de leur masse salariale à la formation, d'affecter le solde dans ce «compte-formation continue», déduction fiscale de 120% pour toute contribution des entreprises au-delà des 1,9%, optimisation de la formation professionnelle, résorption de 70% des métiers en pénurie en 4 ans ;
Impôt : aligner le taux d'impôt des sociétés sur la moyenne des pays voisins ; supprimer la cotisation patronale sur les bas salaires ; instaurer un pacte fiscal entre les différents niveaux de pouvoir.
Indépendants : allocation d'1 an d'aide au démarrage comme indépendant pour sortir de l'inactivité ; amélioration du statut social des indépendants.
Industrie : mettre en place une politique industrielle forte, passant par une réduction des coûts énergétiques, un renforcement de la position logistique de la Belgique, la stimulation d'emplois dans le développement durable, la pénétration du marché des énergies renouvelables…
Mobilité : faire participer les employeurs à la diminution du trafic (parkings vélos, organisation de covoiturage…).
Recherche : réaliser un «Plan national pour la recherche et l'innovation».
Syndicats dans les PME[1]: transposer le plus rapidement possible la directive européenne relative à l'information et la consultation des travailleurs en élargissant les compétences du Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) à celles du Conseil d'entreprise dans les entreprises comprenant entre 50 et 99 travailleurs ; mettre en place des organes de concertation par secteur et par bassin permettant de régler les conflits sociaux dans les PME de plus de 20 travailleurs. ‖

(1) Le thème «Syndicat dans les PME» ne se trouvant pas tel quel dans tous les programmes des partis, celui-ci a fait l'objet d'une question explicite à chacun d'eux.

Ecolo
«Maintenant ! Une terre + verte, un monde + juste»

- *Le programme 2007 se décline en 6 programmes thématiques.*
- *Site internet : www.ecolo.be*

Consommation : abaissement de la TVA, octroi de primes, interdiction de produits néfastes pour l'environnement ou dangereux pour la santé, quand cela s'impose : ceci pour orienter les producteurs et les consommateurs vers des choix plus respectueux de la planète et plus favorables à la qualité et à une économie locale.
Emploi : soutenir l'emploi dans les secteurs à plus-value environnementale et sociale, développer les groupements d'employeurs, partager l'emploi, orienter les 120 milliards d'euros des fonds de pension vers la création d'emplois durables, diminuer les cotisations sociales sur les bas salaires et conditionner toute réduction de cotisation à la création d'emploi
Environnement : mettre en œuvre une Union nationale pour le climat sous la coordination du niveau fédéral, qui mobilise citoyens, Régions, Communautés, Communes, syndicats, entreprises et associations environnementales en réalisant 32 mesures fortes portant sur 3 législatures, pour réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.
Energie : se passer du nucléaire en développant l'électricité verte ; mobiliser 4 milliards pour rendre le parc immobilier belge énergétiquement plus efficace au profit de tous ; augmenter l'efficacité énergétique du logement.
Gouvernance : moins de cumuls, des mandataires politiques plus responsables, la fin des conflits d'intérêts ; une évaluation des politiques publiques, la collaboration accrue entre Etat fédéral, Régions et Communautés pour plus d'efficacité ; chaque euro public doit être bien utilisé, au service de l'intérêt général.
Mobilité : investir pour augmenter l'offre et le confort des transports en commun, changer le rapport à la voiture, réduire les déplacements inutiles.
Pension : augmenter les prestations sociales, en particulier les allocations familiales et les pensions en commençant par les plus basses.
Syndicats dans les PME : La Belgique est en retard par rapport à la transposition de la directive européenne ; il y a donc nécessité d'une action législative. Pour Ecolo, cette transcription doit se concrétiser par une négociation sur les modalités d'information et de consultation des travailleurs à l'intérieur des PME, pour tenir compte au mieux des spécificités de ce secteur. ‖

MR
«Ensemble, le meilleur est avenir»

- *Le programme 2007 est disponible sur www.elections2007.be.*
- *Site internet : www.mr.be*

Conciliation travail-famille : poursuivre l'augmentation de la déductibilité fiscale des frais de garde d'enfants et augmenter les incitants fiscaux pour les entreprises qui créent des crèches ou interviennent dans les frais d'accueil des enfants.
Emploi : creuser l'écart entre le salaire net et les allocations sociales en réduisant les charges professionnelles sur les bas salaires et en diminuant encore la fiscalité sur les revenus du travail.
Energie : permettre une décentralisation de la production d'énergie : chaque entreprise, chaque ménage, doit pouvoir déduire de sa facture l'électricité réinjectée dans le réseau par sa propre production : panneaux photovoltaïques, micro-hydroélectricité, micro-cogénération, biomasse. Le montant de ces revenus ainsi que le certificat vert obtenu ne doivent pas être taxés.
Entrepreneuriat : favoriser la mobilité entre les statuts de salarié et d'indépendant et d'agent statutaire, notamment pour permettre aux salariés de se lancer avec optimisme dans l'entrepreneuriat.
Immobilier : réduire les droits d'enregistrement, notamment en cas de déménagement, et en assurer la portabilité.
Impôt : diminuer l'impôt des sociétés à 20% en moyenne (soit 28% de taux nominal et une réduction supplémentaire de 8% grâce aux intérêts notionnels).
Pension : en phase avec le coût de la vie, et dont on bénéficie sans entraves ; s'assurer qu'indépendants et salariés bénéficient des mêmes avantages.
Recherche : continuer l'investissement en faveur de la recherche, continuer à baisser les charges et les impôts pour les chercheurs engagés en entreprise, en accentuant cet effort en direction des PME.
Services publics : s'engager à diminuer de 25% le coût total de la bureaucratie.
Syndicats dans les PME : opposé à la généralisation de l'installation d'un organe à toutes les entreprises de 20 travailleurs (délégation syndicale ou CPPT) et à l'abaissement du seuil à 50 travailleurs pour instituer un Conseil d'entreprise. Le MR considère que la concertation sociale sectorielle doit être privilégiée et à ce titre, qu'il faut laisser aux différents secteurs le soin de négocier le seuil de représentation syndicale, comme certaines commissions paritaires l'ont déjà fait. ‖

PS
«A vos côtés, de toutes nos forces»

- *Le programme 2007 se décline en 7 thématiques accessibles via internet*
- *Site internet : www.ps.be*

Administration : rendre obligatoire l'ouverture en soirée des administrations.
Emploi : établir une «Stratégie Nationale pour l'Emploi» concertée entre Gouvernement fédéral, Régions et Communautés ; octroyer une Réduction de Cotisation par Emploi Supplémentaire ; exonérer de cotisation patronale pendant 5 ans les 2 premiers emplois créés par une entreprise.
Energie : pour baisser la facture d'électricité des gens, instaurer un prélèvement compensatoire à charge des producteurs d'électricité dont les centrales nucléaires sont amorties, mettre en place des aides publiques massives (1 milliard pour les particuliers) de soutien aux travaux d'économie d'énergie, et permettre davantage de réductions fiscales.
Formation : instaurer un droit individuel du travailleur à la formation (5 jours par an) ; rendre les dépenses de formation déductibles à 120% (impôts des sociétés) ; développer le tutorat (salaire du tuteur déductible à 120%).
Impôts : assurer aux PME pendant 5 ans l'octroi de tous les avantages fiscaux auxquels elles ont droit, quel que soit leur bénéfice.
Indépendants : renforcer la protection sociale des indépendants ; mieux épauler les indépendants qui se lancent (aides financières, démarches administratives…).
Managers : mieux encadrer les salaires des dirigeants de grandes entreprises ; taxer normalement la plus value réalisée via les plans de stock options ; instaurer une limitation légale de la hauteur des indemnités de rupture des top managers.
Mobilité : tripler les frais professionnels forfaitaires consacrés au déplacement domicile-travail.
Ordinateurs : ouvrir 500 nouveaux Espaces Publics Numériques (accès gratuit à un ordinateur et à internet).
Pension : augmenter TOUTES les pensions de 12% en moyenne.
Syndicats dans les PME : Malgré les échéances contraignantes, la directive européenne sur le droit à l'information et la consultation des travailleurs dans les établissements d'au moins 20 travailleurs n'a toujours pas été transposée intégralement en droit belge. Pour le PS, il est nécessaire d'introduire, sous la forme la plus appropriée et correspondant le mieux aux attentes des employeurs comme des travailleurs, ce droit dans les petites et moyennes entreprises. ‖

Mémorandum
Et les entreprises, que proposent-elles ?

Le 9 mai dernier, lors d'une conférence de presse, Eric Domb et Roger Mené, au nom de l'Union Wallonne des Entreprises et l'Union des Classes Moyennes, ont présenté les priorités des entrepreneurs wallons pour la législature à venir.
Dans un mémorandum, ils ont épinglé quelques mesures qui conditionnent l'avenir de notre économie.
En résumé, le leitmotiv n'est pas «toutes les compétences aux régions», mais les priorités des entrepreneurs et indépendants wallons ont trait à :

- *L'esprit d'entreprendre,*
- *La dynamisation du marché de l'emploi,*
- *La bonne gouvernance.*

Vous retrouverez plus d'informations dans le mémorandum joint à la présente édition et sur www.uwe.be.

Enquête conjoncturelle de l'UWE
Les entrepreneurs wallons sont optimistes pour 2007

Pour étayer le Point Conjoncturel d'avril 2007, l'Union Wallonne des Entreprises a réalisé son enquête semestrielle auprès des entrepreneurs wallons. Après une année 2006 synonyme d'activité soutenue, les chefs d'entreprises restent aussi optimistes pour le premier semestre de 2007. Outre leur appréciation sur l'état et les perspectives de l'économie wallonne, il a été offert aux patrons l'occasion de s'exprimer sur « les obstacles à l'embauche ». En tête du classement de ces obstacles, les sondés citent les carences de qualification de la main-d'œuvre disponible et les coûts salariaux élevés.

Par Virginie **LOUIS**

L'enquête de l'UWE a été clôturée le 28 mars 2007 et près de 270 entreprises représentatives du tissu industriel wallon y ont participé. Plus de la moitié des entrepreneurs interrogés (54%) jugent positivement leur activité sur les 6 derniers mois de 2006. L'optimisme reste de mise pour le premier semestre 2007, avec 57% des chefs d'entreprises qui pronostiquent une évolution favorable. Les entrepreneurs wallons sondés sont même plus optimistes que ne le suggèrent les indices conjoncturels de la Banque Nationale de Belgique (BNB), qui misent sur un léger tassement de la croissance wallonne pour 2007. Par contre, ils sont en phase avec les nouvelles économiques prometteuses en provenance de l'Union Européenne (amélioration sur le marché de l'emploi, confiance élevée des entrepreneurs et des consommateurs, ou encore redressement de l'économie allemande).

Si l'on en croit les entrepreneurs wallons, les exportations devraient avoir le vent en poupe en 2007. Ainsi, les facteurs susceptibles de freiner les exportations, à savoir le ralentissement du commerce mondial et l'euro fort, ne semblent pas peser excessivement sur leurs anticipations. Par ailleurs, les réponses des entreprises laissent à penser que les investissements ne devraient pas s'accélérer substantiellement dans les mois à venir, signe qu'une légère modération de la croissance est possible pour 2007.

Quant aux intentions d'embauche, elles sont relativement modestes au regard de l'actuelle embellie conjoncturelle. Ce déficit de réactivité porte à

Activité des entreprises durant les 6 derniers mois

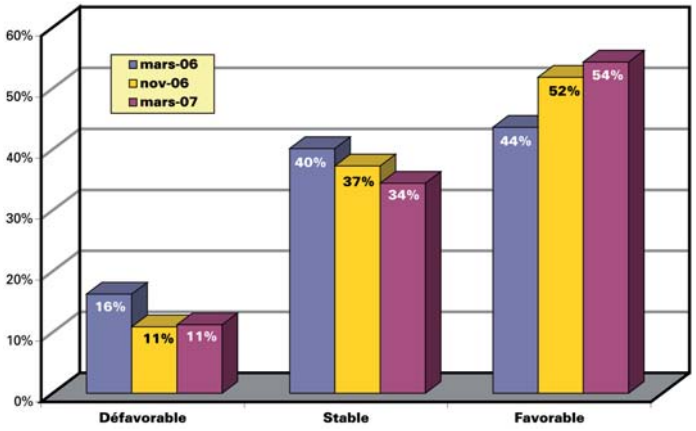

1. Activité économique durant les six derniers mois - Croissance soutenue de l'économie wallonne

Les résultats de l'enquête semestrielle de l'UWE témoignent du dynamisme de l'économie wallonne en 2006. 54% des entrepreneurs interrogés jugent favorablement l'évolution de leur activité au cours des 6 derniers mois. Soulignons que cette appréciation est relativement stable depuis la dernière enquête, puisqu'ils étaient déjà 52% à porter ce jugement en novembre 2006.

Par ailleurs, comme il y a 6 mois, certains entrepreneurs affichent un optimisme plus mesuré. Ils sont en effet 34% (contre 37% en novembre) à considérer que leur activité est restée stable durant la seconde moitié de l'année 2006.

Ainsi, les chefs d'entreprise estiment avoir opéré dans un climat économique relativement favorable en 2006. Cela se traduit dans les chiffres. D'après les estimations de l'UWE, la croissance wallonne aurait atteint 3% en 2006, soit un niveau inégalé depuis l'an 2000.

Activité des entreprises durant les 6 prochains mois

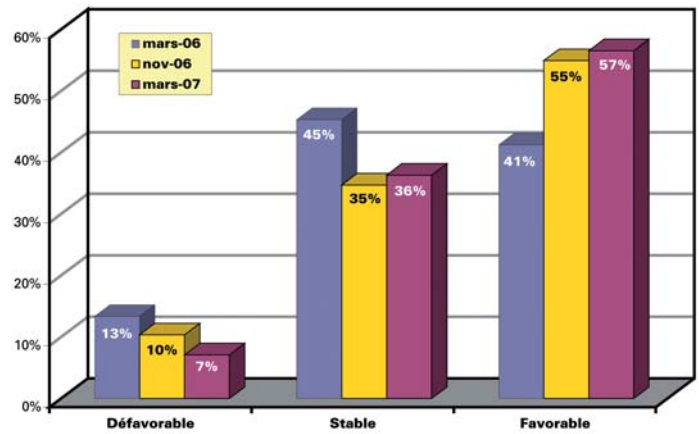

2. Activité économique durant les six prochains mois - Une deuxième année d'expansion robuste de l'activité

Si l'on s'en réfère aux entrepreneurs wallons qui ont participé à l'enquête de l'UWE, la croissance devrait rester à l'ordre du jour pour les 6 prochains mois. 57% croient en une bonne orientation de l'activité économique pour le 1er semestre 2007. Seuls 7% pronostiquent un développement défavorable.

Les indicateurs conjoncturels aux niveaux belge et wallon semblent donner raison aux optimistes. Certes, les indices se sont quelques peu détériorés ces derniers mois, mais ils se maintiennent tout de même à des niveaux élevés. Dès lors, on peut raisonnablement s'attendre à ce que la croissance reste solide en 2007, bien qu'en léger retrait par rapport à 2006. Cela étant, la prévision de croissance de l'UWE pour l'économie wallonne en 2007 est fixée à 2,5%.

croire que le marché de l'emploi wallon est confronté à des problèmes d'ordre plus structurel, que conjoncturel. Dans le cadre de la présente enquête, les patrons wallons se sont d'ailleurs exprimés sur ce qu'ils jugent être les maux du marché du travail en Wallonie. Il ressort que 95% des chefs d'entreprises reconnaissent l'existence de difficultés à l'embauche. Ceux-ci placent en tête le manque de qualification de la main-d'œuvre disponible et des coûts salariaux trop élevés. ‖

Marchés à l'exportation durant les 6 prochains mois

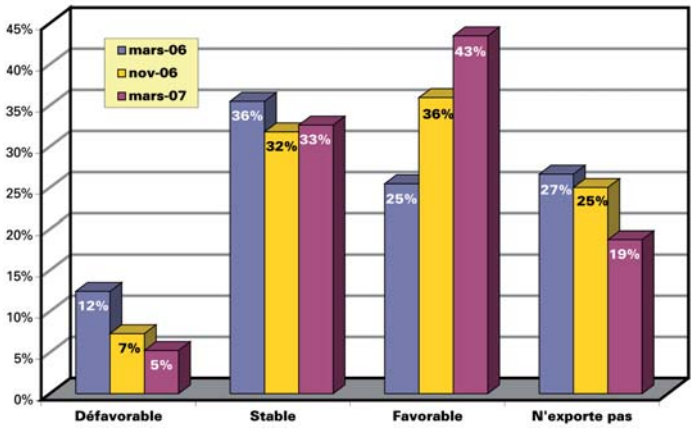

3. Marchés à l'exportation durant les six prochains mois - Perspectives favorables pour les exportations

Au vu des réponses récoltées auprès des entreprises actives sur les marchés extérieurs, les exportations wallonnes ont le vent en poupe. L'optimisme des exportateurs se confirme semestre après semestre. Les entreprises sont aujourd'hui 43% à miser sur un développement favorable des marchés à l'exportation, contre 36% en novembre 2006 et 25% en mars 2006.

Il est vrai que le niveau des carnets de commandes et le redressement de l'économie d'un de nos principaux partenaires commerciaux, à savoir l'Allemagne, présagent d'une bonne activité sur les marchés à l'exportation. Cette activité risque toutefois d'être tempérée par un euro fort et le ralentissement du commerce mondial.

Intentions d'investissement durant les 6 prochains mois

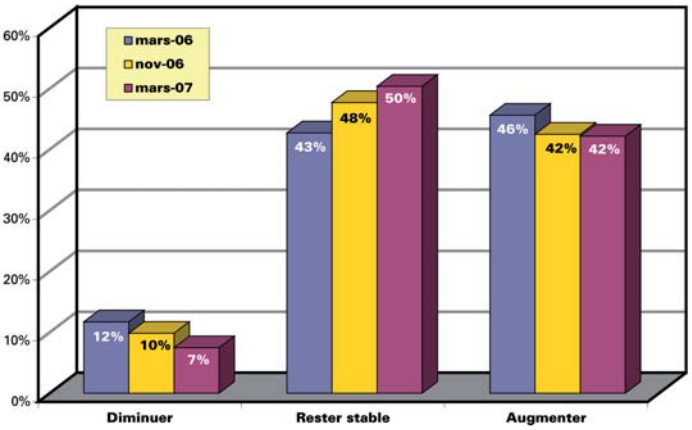

4. Intentions d'investissement durant les 6 prochains mois - Stabilisation du rythme d'investissement

Comme pressenti lors de la précédente édition de notre enquête, le rythme des investissements devrait se stabiliser dans les mois à venir, restant malgré tout positif.

D'une part, la moitié des entrepreneurs prévoient un statu quo de leurs d'investissements. Cette réaction contraste quelque peu avec l'optimisme exprimé en matière d'évolution de l'activité économique dans les mois à venir.

Mais, par ailleurs, 42% des chefs d'entreprises se disent prêts à augmenter leurs efforts d'investissement. Et pour cause, plusieurs facteurs devraient permettre à un climat favorable d'investissement de perdurer en 2007. Nous pensons au maintien d'une forte pression sur les capacités de production et, sur le plan des incitants financiers, au bas niveau des taux d'intérêt long terme ainsi que, pour certaines entreprises, à l'importance des capacités de financement interne, dégagées grâce à une rentabilité élevée.

Intention d'embauche des entreprises dans les 6 prochains mois

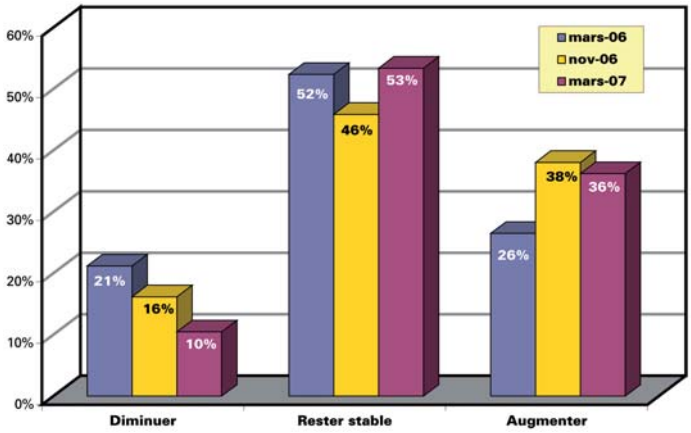

5. Intentions d'embauche durant les 6 prochains mois - Pas d'augmentation significative des intentions d'embauche

En léger décalage avec leur confiance concernant leur activité pour 2007, les intentions d'embauches des entreprises wallonnes sont modérément optimistes, ce qui, une fois encore, montre que les fluctuations économiques conjoncturelles, dans ce cas-ci à la hausse, ont un impact modéré sur le marché du travail wallon.

36% des sondés envisagent d'augmenter leurs effectifs. Mais, de l'autre coté, ils sont 53% à déclarer ne pas vouloir embaucher et 10% souhaiteraient même voir diminuer leur personnel dans les mois à venir.

Obstacles à l'embauche

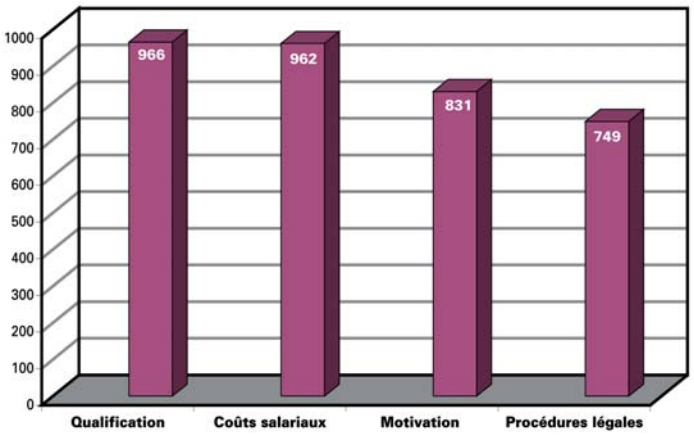

Le point conjoncturel d'avril est disponible sur www.uwe.be (rubrique publications>études)

6. Obstacles à l'embauche - Carences de formation et coûts salariaux élevés en tête

94% des chefs d'entreprises wallons sont confrontés, ou craignent d'être confrontés, à des difficultés dans leur processus de recrutement. Dans le cadre de l'enquête semestrielle de l'UWE, il leur a été demandé d'évaluer ces obstacles à l'embauche.

En tête du classement, figure la difficulté de trouver le personnel disposant des qualifications requises. En matière de qualifications, les employeurs regrettent notamment les difficultés pour recruter du personnel multilingue, ainsi que de la main-d'œuvre dotée de qualifications manuelles et techniques.

Le niveau élevé des coûts salariaux talonne de très près les carences de qualification. Viennent ensuite les problèmes de motivation de la main-d'œuvre. A ce propos, plusieurs employeurs soulèvent la problématique, pour les bas salaires, d'une incitation financière au travail parfois très faible, voire inexistante, par rapport aux revenus de remplacement. En quatrième position, apparaissent la complexité et la lourdeur des procédures administratives, tant pour l'embauche que le licenciement des travailleurs.

Au mieux, ces facteurs freinent le processus de création d'emploi (embauche postposée ou en de ça de ce que le niveau d'activité permettrait), au pire ils découragent purement et simplement les entrepreneurs d'accroître leur effectif.

Politique gouvernementale wallonne à l'égard des entreprises au cours des 6 derniers mois

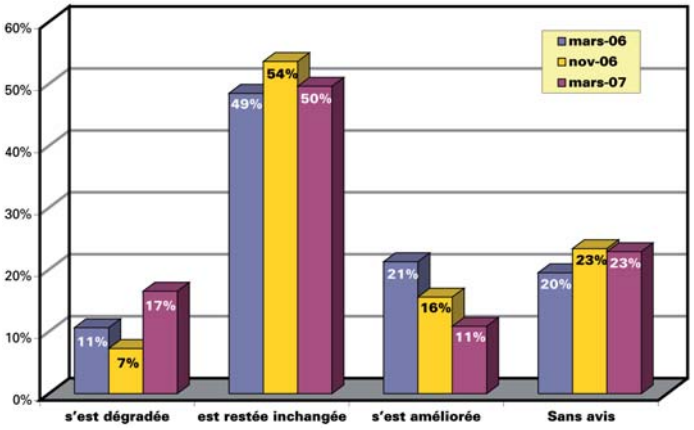

7. La politique gouvernementale wallonne à l'égard des entreprises - Erosion du soutien des entreprises au Gouvernement

Quant à l'évaluation de l'action du Gouvernement wallon pour ces 6 derniers mois, la moitié des industriels ne notent aucun changement significatif dans la politique à l'égard des entreprises.

Par ailleurs, deux tendances devraient préoccuper le Gouvernement wallon. Premièrement, le soutien des entrepreneurs interrogés s'érode peu à peu. S'ils étaient encore 21% à approuver la politique wallonne en mars 2006, ils sont à peine 11% un an plus tard. Second élément, les entrepreneurs qui portent un jugement négatif sur la politique wallonne sont aujourd'hui plus nombreux que ceux qui posent sur celle-ci un regard approbatif : 17% dans le premier camp contre 11% dans le second.

Temps consacré aux charges administratives durant les 6 derniers mois

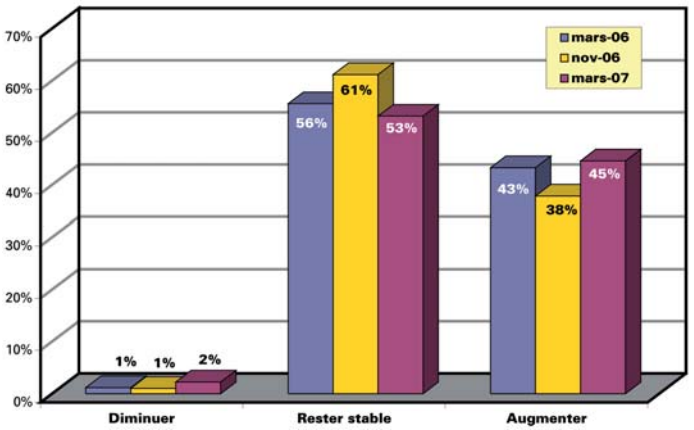

8. Le temps consacré aux charges administratives et aux relations avec les administrations - Simplification administrative non ressentie par les entreprises

En ce qui concerne les charges administratives, l'opinion des chefs d'entreprise n'a pas fondamentalement évolué par rapport à notre enquête précédente.

Seuls 2% des entrepreneurs, soit une infime part, ressentent une diminution des charges administratives. Par contre, une proportion non négligeable d'entre eux (45%) considère que les charges ont augmenté ces 6 derniers mois. La majorité (53%) n'observe aucun changement.

Nouveau Président au CESRW
Le lieu des interlocuteurs sociaux wallons

A l'occasion du changement de Président du Conseil économique et social de la Région wallonne, l'occasion de réexpliquer le rôle de cette instance encore méconnue. Au passage, nous vous invitons à découvrir la richesse de ses travaux, études et documents.

Par Madeleine **DEMBOUR**

Le Conseil économique et social de la Région wallonne ? Vous ne le savez peut-être pas, mais cela vous concerne. En effet cet organisme est le lieu des «interlocuteurs sociaux wallons», en d'autres termes c'est là que se retrouvent patrons et syndicats pour discuter des matières de compétence régionale.

Pour faire quoi ? Y négocier des avis à la demande d'un ministre ou du gouvernement tout entier, y mettre au point des propositions, suivre les grands projets wallons tels que le plan Marshall…

Tous les deux ans, le CESRW change de Président, suivant le principe de l'alternance : c'est ainsi qu'un «patron» (Vincent Reuter, UWE) vient d'achever son mandat de deux ans et laisse sa place au syndicaliste Marc Becker (secrétaire national de la CSC). Le nouveau Président souhaite "*positionner davantage le Conseil comme force de proposition*" et l'encourage à "*devenir un véritable lieu de prospective économique et sociale wallonne*".

© Tilt photography

Le nouveau Président du CESRW souhaite "positionner davantage le Conseil comme force de proposition" et l'encourage à "devenir un véritable lieu de prospective économique et sociale wallonne".

Une mine d'information !

Ces derniers temps, le CESRW a veillé à donner une plus grande résonance à ses travaux : il serait en effet dommage que ses études et documents ne trouvent pas la diffusion qu'ils méritent. C'est dans cet esprit que l'institution publie la revue «Wallonie» et organise fréquemment des conférences ouvertes au public.

Elle met sur pied tous les deux ans un colloque : le premier du genre était consacré à la démographie de la Wallonie. Le prochain est prévu le 14 décembre 2007 et sera consacré à l'emploi des jeunes. La présence d'experts de tous les horizons permet une large mise en perspective des travaux du Conseil dans un cadre qui dépasse la Wallonie et la Belgique. ‖

Plus d'infos ?
Le siège du CESRW se trouve dans les locaux du Vertbois, à Liège.
Site internet : www.cesrw.be
La délégation «UWE» est composée de : Jean-Marie Arnould, Sophie Bertholet, Bernard Broze, Georges Campioli, Francis Carnoy, Jean de Lame, François Desclée, Michèle Gillot, Didier Paquot, Anne Reul, Vincent Reuter, Monique Schmidt-Bouillon

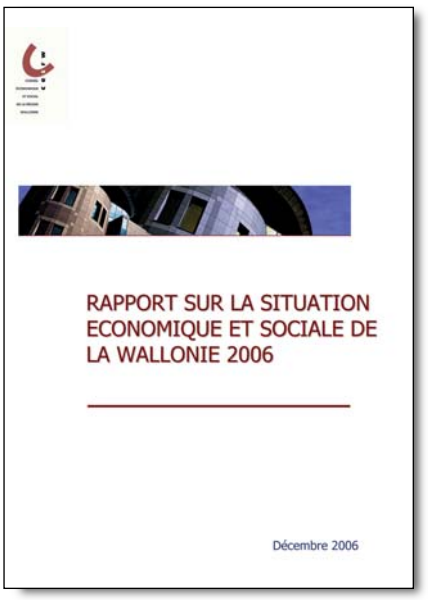

La Wallonie au rapport

Publié chaque année, le rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie est un bon exemple de la richesse des données disponibles au Conseil Economique et Social de la Région Wallonne. L'objectif est de présenter les principaux indicateurs wallons dans les matières économiques, sociales et environnementales.

L'édition 2006 est articulée autour de 7 chapitres :

1. L'environnement international

2. Les éléments constitutifs de la croissance

3. Les secteurs institutionnels

4. Le marché du travail et de la formation

5. La recherche et le développement

6. Les infrastructures

7. L'environnement et l'énergie.

C'est un beau travail de synthèse de 180 pages, qui peut être obtenu auprès des services du CESRW ou directement en version «PDF» via internet (www.cesrw.be, rubrique «Publications > Rapport économique et social»).

Limosa
Nouvelle déclaration des activités étrangères en Belgique

L'obligation de déclaration préalable des activités temporaires effectuées en Belgique par des travailleurs salariés, des indépendants ou des stagiaires étrangers est entrée en vigueur le 1er avril 2007. Ce projet répond au nom de LIMOSA.

Communication de la Fédération des Entreprises de Belgique **(FEB)**

La déclaration peut se faire par voie électronique sur le site www.limosa.be. Vous y trouverez aussi des informations détaillées sur le système Limosa et sur diverses autres obligations en vigueur dans le cadre d'une prestation de services temporaire en Belgique.

Dans cet avis, la FEB explique brièvement les raisons de la mise en place de Limosa, ses implications pour le donneur d'ordre belge et ce qu'elle a obtenu pour vous.

Pourquoi une déclaration obligatoire ?

Le projet Limosa ne tombe pas du ciel. Il constitue une étape dans le processus d'ouverture totale de notre marché du travail aux travailleurs des nouveaux États membres de l'UE au plus tard le 1er mai 2009. Limosa est une des mesures de contrôle préalable que le gouvernement entend mettre en place dans cette perspective. Il s'agit en outre d'une mesure importante dans la lutte contre la fraude, le dumping social et la concurrence déloyale des prestataires de services qui viennent travailler en Belgique à prix bradé.

La première étape est la déclaration obligatoire généralisée. Dans une deuxième phase, les autorités et leurs services d'inspection pourront faire appel à une banque de données centrale pour consulter divers renseignements (déclarations, permis de travail, etc.). Par la suite, un guichet électronique unique permettra aux employeurs, indépendants et organismes de formation étrangers d'effectuer rapidement et simplement toutes les formalités pour les activités accomplies en Belgique.

Que devez-vous faire en tant qu'utilisateur ou maître de stage belge ?

La responsabilité de la déclaration obligatoire incombe au premier chef à l'employeur, à l'indépendant ou à l'organisme de formation étranger.

En tant qu'utilisateur ou maître de stage belge, votre seule obligation consiste à vérifier si le travailleur salarié, l'indépendant ou le stagiaire détaché peut présenter une preuve de déclaration, en cours de validité. Si ce n'est pas le cas, il vous appartient de le signaler par le biais d'une déclaration spécifique.

Il est en tout cas utile de consulter la liste des exclusions. Ainsi, Limosa ne s'applique pas :

- pour les réunions en cercle restreint et pour les travaux urgents d'entretien ou de réparation de machines ou appareils livrés antérieurement, à condition que le séjour en Belgique ne dépasse pas cinq jours ;
- pour l'installation ou l'assemblage de biens, à condition que les travaux ne durent pas plus de huit jours et qu'il ne s'agisse pas d'activités du secteur de la construction ;
- pour les travailleurs frontaliers qui travaillent de manière permanente et complète en Belgique.

Pour certaines situations où les personnes concernées travaillent régulièrement en Belgique et dans d'autres pays, il existe une déclaration obligatoire simplifiée.

Ce que la FEB a obtenu pour vous

Comme dans de nombreux pays, le carcan des charges administratives afflige les chefs d'entreprise. La simplification, l'utilisation de techniques de déclaration plus efficaces et modernes, une information accessible et claire sont des préoccupations permanentes de la FEB qui a veillé à y sensibiliser les responsables politiques au cours des discussions relatives au projet Limosa. Disons-le franchement : le site quadrilingue de Limosa (www.limosa.be) est une première européenne dont nous n'avons pas à rougir. ‖

«Limosa» constitue une étape importante dans le processus d'ouverture totale de notre marché du travail aux travailleurs des nouveaux États membres de l'UE au plus tard le 1er mai 2009.

© belpress.com - Banque d'images en ligne

Performance énergétique des bâtiments : pour mi-2008 ?

Voir aussi nos rubriques :
- La politique énergétique du chef d'entreprise (page 40)
- 5 milliards d'euros pour les technologies énergétiques (page 43)

A quelles primes ai-je droit ? Quel va être l'impact du système «performance énergétique des bâtiments» ? Le photovoltaïque est encouragé ; concrètement qu'est-ce que cela signifie pour moi ? Une utilisation rationnelle de l'énergie est-elle rentable ? Comment suivre mes consommations énergétiques, évaluer l'impact énergétique et économique de certaines mesures avant de les prendre ? Autant de questions que vous vous posez, et auxquelles Dynamisme Wallon s'attache à répondre dans ce numéro.

Propos recueillis par Grégory **BEDEUR**

Quel va être l'impact du système «performance énergétique des bâtiments» dont on parle beaucoup ces dernières semaines ? Pour le savoir, Dynamisme wallon est allé à la rencontre de Monique Glineur, 1ère attachée à la Division Générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie, service URE et bâtiments.

Dynamisme Wallon : on parle actuellement énormément de performance énergétique des bâtiments. On sait que cette thématique provient d'une directive européenne. Que demande cette directive ?

Monique Glineur : *La directive européenne a pour objectif de diminuer sensiblement la consommation énergétique de nos bâtiments. Elle repose sur cinq éléments principaux :*

1. Etablissement d'une méthode de calcul de la performance énergétique intégrée des bâtiments.

Ce point concerne tous les bâtiments et vise simplement à mettre en place une méthodologie qui permettra d'évaluer la «qualité énergétique» de chaque bâtiment, quelque soit son type ou sa fonction (bâtiment public ou privé, logement ou bureau, …). Cette méthodologie aboutira, pour chaque bâtiment, à un coefficient caractérisant la performance énergétique du bâtiment. La méthode doit être intégrée, c'est-à-dire qu'elle doit tenir compte de tous les paramètres influençant la consommation énergétique du bâtiment. Cette méthode doit cependant être indépendante de l'occupation même du bâtiment. Ceci pour n'évaluer que la performance du bâtiment en lui-même. Les consommations de bureautique, par exemple, ne sont donc pas prises en compte.

2. Application d'exigences minimales en matière de performance énergétique pour tous les bâtiments neufs.

3. Application d'exigences minimales en matière de performance énergétique pour les bâtiments rénovés (rénovations importantes) de plus de 1000 m².

   Ces deux points ont pour objectif de poser des limites strictes à respecter lors de la construction ou de la rénovation de bâtiments. Ces limites se baseront sur le coefficient précédemment présenté en posant un minimum de performance à atteindre. La directive ne définit actuellement pas de voie privilégiée pour atteindre ce coefficient minimal. Ceci est donc laissé à l'attention des concepteurs et des entrepreneurs qui pourraient donc privilégier le renouvelable à l'isolation (même si un niveau d'isolation thermique globale maximum à ne pas dépasser sera toujours imposé en Région wallonne), la cogénération aux chaudières à condensation, … Le minimum à atteindre pourrait varier en fonction de la taille du bâtiment, de son utilisation, … L'élaboration de la méthode de calcul ainsi que le coefficient à atteindre sont laissés au choix de chaque état membre.

4. Certification énergétique des bâtiments lors de la construction, la vente ou la location ainsi que pour tous les bâtiments de plus de 1000 m² occupés par des pouvoirs publics ou fréquemment visités par le public.

   En parallèle à la performance des bâtiments (nouveaux et rénovés) abordés dans les trois premiers points, la directive exige d'établir un processus de certification énergétique des bâtiments. Dans un premier temps seront concernés les nouveaux bâtiments mais aussi ceux qui seront mis en vente ou en location. Le but est ici de mettre en place un système qui permet à tout acheteur ou locataire de connaître la performance énergétique de son futur bien ainsi que les améliorations recommandées. Le certificat sera valable 10 ans.

5. Inspection régulière des chaudières et des installations de climatisation et évaluation des installations comportant des chaudières de plus de 15 ans.

Ce dernier point concerne uniquement les installations de chauffage et de climatisation. La loi de 1978 impose actuellement l'entretien annuel des chaudières à combustible solide et liquide. La nouvelle loi englobera également les chaudières au gaz. Pour les installations plus anciennes (plus de 15 ans), la nouvelle loi ira plus loin car une simple inspection ne suffira plus. Il faudra avoir une évaluation plus poussée de l'installation.

Cette directive doit donc être transposée dans la législation wallonne, la Région étant compétente dans ce domaine. Où en est cette transposition ? Y aura-t-il des étapes dans la mise en œuvre de la directive ?

Au niveau de la transposition, celle-ci aurait dû être réalisée en 2006. Certains pays membres sont plus avancés que d'autres. Mais de manière générale, peu de pays ont déjà transposé tous les points de la directive.

En Région wallonne, un projet de décret cadre a été adopté définitivement par le Gouvernement ainsi qu'en commission du Parlement. Le texte a été présenté au parlement et a été adopté le 18 avril 2007.

Lorsque le décret aura été voté par le Parlement, les arrêtés d'application de ce dernier devront être élaborés et adoptés. Cela prendra encore un certain temps car ces arrêtés devront être adoptés par le Gouvernement et soumis à l'avis du Conseil d'Etat. Au final, on espère que le décret cadre pourra être d'application pour mi-2008.

Cependant, il est fort probable que l'on passe par une période transitoire avant d'appliquer la nouvelle réglementation. Cela permettra de former les auditeurs, les architectes, les entrepreneurs, etc. Les outils, comme le logiciel de calcul qui sera utilisé pour calculer la performance énergétique, seront également testés durant cette période transitoire.

Quels bâtiments sont concernés par cette directive ? En particulier, les bâtiments des entreprises sont ils visés ?

Pour la première partie de la directive, à savoir l'aspect évaluation de la performance et définition d'une performance minimale exigée, seuls les nouveaux bâtiments et les bâtiments de plus de 1.000 m² rénovés de manière importante sont concernés. Cela inclus donc les bâtiments publics, les logements, les bâtiments professionnels, …Des exceptions sont toutefois prévues dans le décret conformément à ce qu'autorise la Directive européenne (article 4).

Pour la seconde partie du décret, à savoir la certification des bâtiments, tous les bâtiments sont concernés. Ce certificat servira principalement à informer les candidats acheteurs ou locataires. C'est donc au moment d'une vente ou d'une location que ce certificat devra être établi. Pour les bâtiments de plus de 1000 m² occupés par les pouvoirs publics ou très fréquentés par le public, le certificat devra être affiché de manière visible.

Comment va se calculer le coefficient de performance énergétique des bâtiments ?

Le calcul du coefficient de performance énergétique sera fixé par un arrêté d'application. Il n'est donc pas encore défini concrètement à l'heure actuelle. On sait cependant que l'on va procéder de manière assez similaire à la Région flamande. Comme chez nos voisins, un référent sera fixé. La consommation caractéristique annuelle du bâtiment, ramenée en énergie primaire, sera alors comparée à ce référent. La prin-

cipale différence entre les deux méthodologies réside dans la manière de fixer le référent. La Région Flamande part des consommations caractéristiques annuelles d'énergie primaire moyennes d'un échantillon représentatif, selon des hypothèses de performance fixées. La Région Wallonne préfère ne pas se baser sur un échantillon. Une formule de calcul sera élaborée pour fixer le référent qui dépendra de la géométrie du bâtiment.

Certaines critères de performance sont-ils privilégiés par rapport à d'autre ? On pense notamment à l'isolation par rapport au renouvelable ?

Le calcul du coefficient de performance énergétique se fait à partir de la consommation d'énergie finale du bâtiment ramenée en énergie primaire. Donc, tout investissement qui permet de réduire la consommation du bâtiment sera implicitement pris en compte dans le coefficient. Toute technologie apportant de l'énergie pourra être prise en compte, les gains seront déduits de la consommation énergétique finale. On pense notamment ici à la cogénération ou à l'énergie solaire photovoltaïque. ||

Plus d'infos ?
Voir le site portail de l'énergie en Wallonie : http://energie.wallonie.be.

La cogénération : une alternative particulièrement intéressante aux chaudières à condensation…

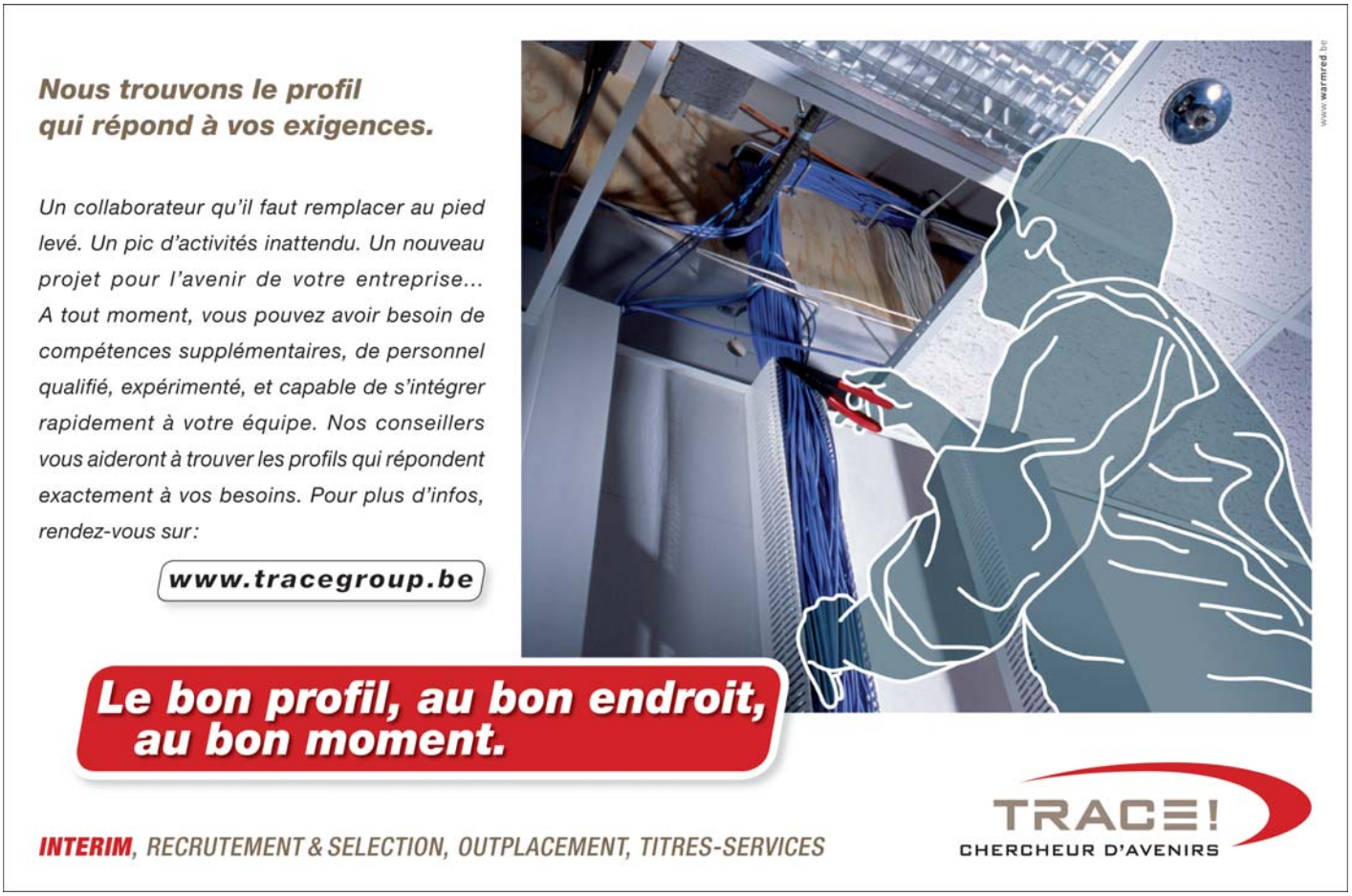
Nous trouvons le profil
qui répond à vos exigences.
Un collaborateur qu'il faut remplacer au pied levé. Un pic d'activités inattendu. Un nouveau projet pour l'avenir de votre entreprise... A tout moment, vous pouvez avoir besoin de compétences supplémentaires, de personnel qualifié, expérimenté, et capable de s'intégrer rapidement à votre équipe. Nos conseillers vous aideront à trouver les profils qui répondent exactement à vos besoins. Pour plus d'infos, rendez-vous sur:
www.tracegroup.be
Le bon profil, au bon endroit, au bon moment.
INTERIM, RECRUTEMENT & SELECTION, OUTPLACEMENT, TITRES-SERVICES
TRACE!
CHERCHEUR D'AVENIRS

Sa mission : donner à votre entreprise un regain d'énergie
Votre «Monsieur Energie»

Par Madeleine **DEMBOUR**

En poste depuis 2005, Grégory Bedeur est le «Monsieur Energie» de l'Union Wallonne des Entreprises. Sa mission ? En résumé aider les entreprises à mieux maîtriser et comprendre leurs consommations, à développer un projet énergétique, à répondre aux questions qu'elles se posent, à les orienter vers les personnes adéquates … Rencontre.

On l'aura compris : Grégory Bedeur, Conseiller Energie de l'UWE, s'adresse exclusivement au monde des entreprises (pour les particuliers désireux d'obtenir des informations en matière d'énergie, il existe en effet des structures appelées «Guichet de l'Energie», répartis un peu partout en Wallonie). Il signe d'ailleurs la plupart des articles publiés dans les pages de ce «Focus».

Une mission essentielle du Conseiller Energie est d'être à la pointe de l'actualité : le système «Performance énergétique des Bâtiments», les nouvelles aides, et primes, les programmes mobilisateurs lancés par les autorités publiques… Tous ces sujets sont scrutés en permanence par Grégory. Nous vous invitons d'ailleurs à visiter le site www.energie-entreprise.be, où vous trouverez des documents à télécharger, un tableau très exhaustif répertoriant les aides, primes et subsides auxquelles les entreprises peuvent prétendre, un agenda des conférences et des liens en phase avec cette thématique.

accueil | missions | documents | primes énergie | liens | agenda | contact
UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT DES CONSEILLERS EN ENVIRONNEMENT DE L'UWE
Un regain d'énergie pour votre entreprise
ZONING
EPS COACH
AIDE GÉNÉRALE
Nos objectifs :
vous aider à maîtriser et comprendre vos consommations énergétiques
vous aider à développer votre projet énergétique
répondre aux questions que vous vous posez
vous orienter vers les personnes adéquates
Contact :

Le site www.energie-entreprise.be tient notamment à jour un tableau très exhaustif des aides, primes et subsides auxquelles les entreprises peuvent prétendre

Originalité : depuis quelques mois, l'UWE promeut des projets environnementaux communs à plusieurs entreprises. L'énergie est concernée par ce genre de projet, car très souvent un projet dans ce domaine est plus efficace sur une plus grande échelle. "*Ma mission dans ce cadre est de mettre en contact plusieurs partenaires d'un même zoning, et de les aider à déterminer l'offre ou la demande énergétique correspondant à leur projet*".

Etant très souvent sur le terrain, Grégory a l'occasion de découvrir des initiatives fort intéressantes. C'est le cas par exemple de l'entreprise Dow Corning à Seneffe qui, sans mettre en œuvre de projets spectaculaires, a réussi à diminuer sa facture énergétique de 25% en 5 ans. Ou encore de cette station de lavage industriel de Courcelles qui assume la production d'eau chaude grâce à une installation de cogénération. Ces deux exemples sont développés en page 34 et 36. ||

Etant très souvent sur le terrain, Grégory Bedeur a l'occasion de découvrir des initiatives fort intéressantes.

Plus d'infos sur le service fourni par le Conseiller en Energie de l'UWE ?
010/47.19.43, gregory.bedeur@uwe.be, www.energie-entreprise.be

L'énergie, source de développement pour mon entreprise.
www.electrabel.be/monentreprise
Vous avez l'énergie.
Electrabel

L'année du photovoltaïque
Un nouveau «business» pour les Wallons

Propos recueillis par Grégory **BEDEUR**

Mettre des panneaux photovoltaïque, c'est bien (35.000 mètres carrés sont installés pour l'instant en Wallonie). Faire partie de la filière de production, c'est mieux ! Tel est en substance le message distillé par les spécialistes.

La Région wallonne a mis en place un réseau de Facilitateurs, organisé tantôt en fonction des publics cibles, tantôt en fonction d'une technologie. Pour renforcer la dynamique mise en place, un facilitateur «photovoltaïque» a été désigné récemment. Il s'agit de l'asbl Energie Facteur 4, en abrégé EF4. Cette association est actuellement le «project leader» pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïque dans 10 communes wallonnes. Sa mission consiste également à trouver un bureau d'études, un fournisseur d'équipement, un installateur ou encore comparer des offres d'équipement. Pour les entreprises qui le demandent, EF4 identifie les aides financières mises à leur disposition par la Région wallonne et les guide dans le cheminement administratif qui y conduit.

Philippe Delaisse : "Le marché mondial du photovoltaïque pèse aujourd'hui environ 7 milliards d'euros et progresse de près de 40% par an en volume"

Dynamisme Wallon a rencontré Philippe Delaisse, secrétaire général de EF4, pour faire le point sur le photovoltaïque.

Dynamisme Wallon : on sent un nouvel intérêt pour le solaire photovoltaïque en Région Wallonne. Quelles sont les possibilités de cette source d'énergie et, plus particulièrement l'intérêt pour les entreprises ?

Philippe Delaisse : *L'effet photovoltaïque (transformation de la lumière en électricité) a été découvert en 1839 par Edmond Becquerel. L'une des principales applications de cette découverte est l'électricité solaire photovoltaïque, dont l'étude commença avec les applications spatiales dans les années 50.*

Les recherches d'après guerre ont permis d'améliorer leurs performances et leur taille mais il faudra attendre la crise énergétique des années septante pour que les gouvernements et les industriels investissent dans la technologie photovoltaïque et ses applications terrestres. Depuis lors, la technologie évolue très rapidement. Les méthodes de fabrication se sont améliorées et les volumes de production ont été augmentés avec une réduction des coûts de production. Actuellement, le contexte favorise le développement de l'utilisation de cette source d'énergie renouvelable. Plusieurs entreprises, dont l'exemple le plus connu est Colruyt, vont mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques et s'inscrivent ainsi dans une nouvelle dynamique qui tend à décentraliser la production d'énergie électrique. Toutefois, ceci ne doit pas occulter le véritable enjeu pour l'économie wallonne : celui qui consiste à faire du Wallon un producteur de biens et de services dans la filière solaire photovoltaïque mais également dans les filières des autres sources d'énergie renouvelables.

20 À 40% DE PRIMES

On sent une réelle volonté de la part des décideurs wallons de lancer cette source énergétique. Quelles sont actuellement les aides et subsides qui sont mis à disposition des entreprises ?

Les mesures de soutien des pouvoirs publics (réglementation, tarifs de rachat, crédits d'impôts, etc.) sont essentielles dans le développement des sources d'énergie renouvelables. Elles doivent permettre de surmonter le handicap de la compétitivité des énergies renouvelables. Toutefois, il ne doit pas se limiter à faire du Wallon un consommateur mais également permettre le développement de l'activité industrielle dans ce domaine porteur. La volonté des décideurs politiques s'est exprimée notamment dans le cadre de l'étude Fierwall (Filière industrielle des énergies renouvelables en région wallonne) initiée par le Ministre en charge de l'énergie et qui a abouti à une série de recommandations visant à développer les filières dont la plus prometteuse en Région wallonne est selon moi la filière solaire photovoltaïque.

Parmi les actions les plus récentes, citons :

- *Futurenergy : programme mobilisateur de recherches en énergie renouvelables qui consacre plus de 5 millions d'euros aux entreprises (grandes ou PME), aux universités et aux centres de recherche. Ce programme favorise également la coopération entre les entreprises et les universités ;*
- *La mise en place du plan Solwatt destiné à booster le solaire photovoltaïque par lequel notamment 20 millions d'euros seront consacrés à des projets photovoltaïques via les Fonds Structurels européens 2007-2013. Celui-ci doit permettre d'améliorer la rentabilité des petites installations de production d'électricité verte à partir d'énergie solaire photovoltaïque*

D'autres mesures permettent à une entreprise d'obtenir de 20 à 40% de primes et de déduire fiscalement 14,5% de la valeur d'investissement.

Y a-t-il un potentiel de développement de la filière photovoltaïque en Wallonie ?

Clairement oui. Mais il ne faut pas laisser passer le train. Le marché mondial du photovoltaïque pèse aujourd'hui environ 7 milliards d'euros et progresse de près de 40% par an en volume. Si bien même le secteur est très concentré dans des conglomérats japonais Sharp, Sanyo et Kyocera et des compagnies pétrolières BP, Shell et Total, les entreprises wallonnes peuvent y occuper une place. Nous disposons de la base industrielle nécessaire ainsi que d'une recherche active dans le domaine photovoltaïque. Il s'agit dès à présent de créer le cadre pour l'émergence de la filière en misant notamment sur les nouvelles technologies et les nouveaux matériaux. La politique volontariste poursuivie par le Ministre en charge de l'énergie prouve son efficacité sur le terrain et devrait porter son plein effet lorsque seront appliquées l'ensemble des actions préconisées dans l'étude Fierwall.

NE PAS REFAIRE L'ERREUR DE L'ÉOLIEN

On sait que certains pays, dont notamment l'Allemagne, ont poussé la filière photovoltaïque ces dernières années. Pensez-vous que la Wallonie sera un jour en mesure de rattraper son retard ? A tous les échelons de la filière (constructeur, installateur, utilisateur) ?

Comme je le disais précédemment, l'action des pouvoirs publics a surtout consisté à une certaine époque à faire du Wallon un consommateur d'énergie verte via la politique des certificats verts…c'est-à-dire à rencontrer les objectifs environnementaux ou de proportion d'électricité verte définie à l'échelle européenne.

C'est bien, mais on n'a pas pensé à en faire profiter les entreprises industrielles de la région… Ce sont ainsi des éoliennes complètes qui ont été importées des pays limitrophes alors que nous avons le potentiel industriel et le savoir faire en Wallonie.

La politique n'a pas été pensée globalement ; les efforts se sont focalisés sur la stimulation de la consommation sans la lier au développement de la production et de la recherche. L'Allemagne a mis en place il y a plus de dix ans une véritable politique industrielle qui porte ses fruits aujourd'hui, que ce soit dans le solaire photovoltaïque mais également l'éolien.

La Wallonie dispose d'ingénieurs, de chercheurs et de stratèges aussi bons qu'en Allemagne. Sur son territoire se développe également une multitude d'entreprises petites ou grandes qui disposent du potentiel technique suffisant pour permettre l'émergence d'une véritable filière industrielle dans le solaire photovoltaïque.

Notons aussi que malgré l'absence de filière, des entreprises se distinguent dans des niches particulières ; il suffit de penser sans être exhaustif à la société Rutten dans l'hydraulique, Xylowatt pour la gazéification ou encore CFR dans les couronnes d'éoliennes…sans compter les entrepreneurs de génie des TPE qui m'ont particulièrement impressionné par leur dynamisme et leur côté novateur.

Y a-t-il déjà des projets photovoltaïques réalisés ou en cours de réalisation en Wallonie ?

Oui, nous constatons que ce sont des milliers de m² qui se mettent en place en Région wallonne. Le programme Solwatt a été l'élément déclencheur dans la mise en place de cette dynamique auprès des consommateurs tout comme l'a été l'étude Fierwall auprès des producteurs de biens et services. ||

Plus d'infos ?
www.ef4.be

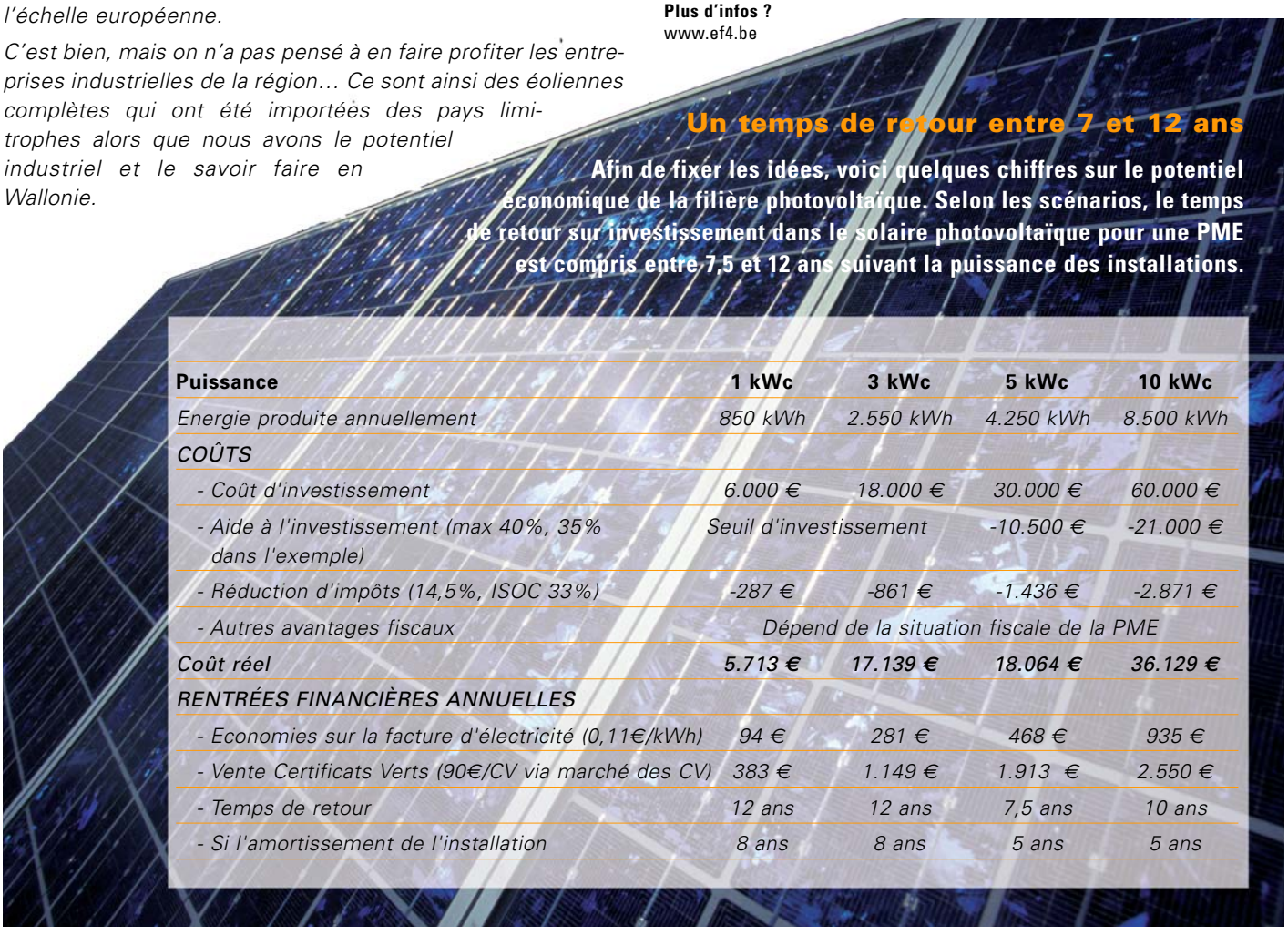

Un temps de retour entre 7 et 12 ans

Afin de fixer les idées, voici quelques chiffres sur le potentiel économique de la filière photovoltaïque. Selon les scénarios, le temps de retour sur investissement dans le solaire photovoltaïque pour une PME est compris entre 7,5 et 12 ans suivant la puissance des installations.

Puissance	**1 kWc**	**3 kWc**	**5 kWc**	**10 kWc**
Energie produite annuellement	*850 kWh*	*2.550 kWh*	*4.250 kWh*	*8.500 kWh*
COÛTS				
- Coût d'investissement	*6.000 €*	*18.000 €*	*30.000 €*	*60.000 €*
- Aide à l'investissement (max 40%, 35% dans l'exemple)	*Seuil d'investissement*		*-10.500 €*	*-21.000 €*
- Réduction d'impôts (14,5%, ISOC 33%)	*-287 €*	*-861 €*	*-1.436 €*	*-2.871 €*
- Autres avantages fiscaux	*Dépend de la situation fiscale de la PME*			
Coût réel	***5.713 €***	***17.139 €***	***18.064 €***	***36.129 €***
RENTRÉES FINANCIÈRES ANNUELLES				
- Economies sur la facture d'électricité (0,11€/kWh)	*94 €*	*281 €*	*468 €*	*935 €*
- Vente Certificats Verts (90€/CV via marché des CV)	*383 €*	*1.149 €*	*1.913 €*	*2.550 €*
- Temps de retour	*12 ans*	*12 ans*	*7,5 ans*	*10 ans*
- Si l'amortissement de l'installation	*8 ans*	*8 ans*	*5 ans*	*5 ans*

Résultat exceptionnel pour Dow Corning Seneffe
Amélioration de l'efficacité énergétique de 25% en 5 ans

Propos recueillis par Grégory **BEDEUR**

Grâce à des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, le site de Dow Corning à Seneffe a réussi à améliorer son efficacité énergétique de 25% en 5 ans.
Après avoir optimisé sa consommation, l'entreprise souhaite désormais produire sur son site de l'énergie renouvelable. Dans ce cadre, l'installation d'une éolienne est actuellement à l'étude.

Economiser de l'argent sur sa facture énergétique, est-ce possible pour une industrie ? Pour répondre à cette question, Dynamisme Wallon a rencontré Luc Rigo, responsable du département Environnement Hygiène et Sécurité de Dow Corning.

Fondée en 1943 par Corning Glass Works (actuellement Corning Incorporated) et Dow Chemical, Dow Corning a pour but d'explorer et de développer le potentiel des silicones. Le groupe rassemble 22 entreprises aux Etats-Unis, en Europe et en Asie et emploie environ 9.200 personnes dans le monde. Un des leaders mondiaux dans les applications utilisant le silicone comme solution innovante, Dow Corning offre plus de 7.000 produits et services à plus de 25.000 clients à travers le monde.

Luc Rigo : "En parallèle à son programme de réduction de consommation d'énergie, Dow Corning envisage de produire sa propre énergie via éolienne. Ce qui évitera environ 1.700 tonnes de CO_2 par an, soit 12% des émissions totales".

Dynamisme Wallon : pouvez vous nous présenter Dow Corning Seneffe en quelques mots ?

Luc Rigo : *Etablie en 1970, Dow Corning Seneffe est le quartier général européen de Dow Corning Corporation. Situé dans le zoning industriel de Seneffe, le site regroupe un centre à la pointe de l'innovation technologique du silicium où travaillent en étroite collaboration les départements commerciaux, R&D et production. Plus de 600 personnes travaillent pour Dow Corning à Seneffe. Les produits fabriqués sont en grande partie exportés pour des industries de secteurs tels que le papier, la construction, le textile et les cosmétiques.*

Comment considérez-vous l'impact environnemental de votre entreprise ?

Notre engagement dans le développement durable est une préoccupation essentielle chez Dow Corning. Nous travaillons sans relâche à réduire notre empreinte environnementale et à améliorer les aspects santé et sécurité de nos installations, produits et services. Nous développons en outre des solutions qui nous permettent de diminuer nos émissions dans l'air, dans l'eau et au sol. La gestion de nos déchets est également une de nos priorités et enfin nous essayons de rationaliser au maximum la gestion de nos transports. Nous considérons également que l'impact visuel de l'entreprise doit être intégré dans notre politique environnementale.

Pouvez-vous nous donner une idée des consommations énergétiques de l'entreprise ?

Grâce à nos efforts de réductions d'économie d'énergie, notre consommation énergétique est en perpétuelle diminution et ce malgré l'augmentation croissante de notre production. Cette diminution constante d'énergie est capitale pour des sociétés comme les nôtres surtout au vu de l'évolution du marché énergétique.

Pour illustrer mes propos, il faut se rendre compte que nos consommations génèrent environ 12.000 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre. C'est évidemment une quantité importante qui justifie à elle seule la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie de l'entreprise. Cette politique est l'objectif environnemental le plus important chez Dow Corning.

Dow Corning est donc un gros consommateur énergétique. Vous êtes conscient de l'impact que cela a sur l'environnement mais comment agissez-vous pour le diminuer ? En particulier comment vous positionnez vous par rapport à la politique énergétique wallonne ?

Dow Corning fait partie d'un secteur très compétitif : la chimie. La croissance de l'industrie chimique wallonne est de 3% par an. Or, la Belgique s'est engagée, au travers du protocole de Kyoto, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5% par rapport à 1990 et ce, à l'horizon 2012. Cet objectif est donc loin d'être évident pour une entreprise comme Dow Corning. C'est pourquoi nous avons décidé d'intégrer l'accord de branche de notre fédération, Fedichem Wallonie. Ce dernier a pour but d'exonérer de taxe «énergie» toute entreprise qui améliorera son efficacité énergétique

(GJ/tonne produite) à un niveau identifié suite à un audit énergétique. L'accord de branche nous fournit donc un cadre de travail dans lequel notre politique environnementale vient se placer.

Comment avez-vous décidé de diminuer vos consommations énergétiques suite à cet audit ?

L'accord de branche a donc commencé par un audit de l'entreprise. Celui-ci a débouché sur un tableau de nos consommations qui nous a permis d'identifier tous nos flux énergétiques. Sur base de ce tableau, nous avons pu identifier et évaluer l'ensemble des pistes d'amélioration possible. Les résultats étaient encourageants : nous pouvions réduire nos émissions de 12,5% en 2012, par rapport à 1999. Nous avons donc décidé de nous concentrer sur trois axes :

1. *Diminuer l'impact des fuites*
2. *Améliorer nos procédés de production*
3. *Améliorer nos utilités, c'est-à-dire des vecteurs énergétiques auto-produits, comme la vapeur, l'azote ou l'air comprimé*

Cette politique a très rapidement porté ses fruits. En 2005, 5 ans environ après notre audit, nous avions déjà réduit notre consommation de 25%. C'est un excellent résultat dans la mesure où nous nous sommes principalement axés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cela démontre qu'il est réellement possible d'économiser de l'énergie sans spécialement investir des sommes folles. Le tout est de réfléchir à consommer correctement son énergie.

Pouvez-vous nous donner quelques exemples de mesures concrètes que vous avez pris ?

Bien sûr. Je vais vous donner quelques exemples pour chacun de nos trois axes.

La chasse aux fuites nous a permis d'économiser 3% de notre consommation totale. Outre un programme de détection des fuites sur les canalisations de vapeur, d'azote et d'air comprimé, nous nous sommes axés sur l'entretien des purgeurs et sur l'installation des limitateurs de débits.

L'amélioration de nos procédés de production nous a permis d'économiser 14% de notre consommation totale. Les mesures qui ont été prises ont surtout trait à l'optimalisation de nos procédés. A titre d'exemple, nous avons augmenté les volumes de nos bains et diminué leur durée pour nos procédés «batch».

L'amélioration de nos utilités nous a permis d'économiser 8% de notre consommation totale. A ce niveau, nous avons procédé à quelques investissements plus conséquents en remplaçant certains compresseurs et nos générateurs de vapeur. Nous avons également beaucoup travaillé pour optimiser les régulations de nos chaudières. Nous avons également optimisé le fonctionnement du conditionnement d'air de nos bâtiments administratifs et laboratoires.

Allez-vous continuer dans ce sens ? Quels sont vos projets futurs ?

Dow Corning ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Nous allons continuer à travailler pour réduire la consommation énergétique. Pour cela, nous avons installé une comptabilité énergétique qui nous permettra de trouver de nouvelles pistes d'amélioration.

En parallèle à ce programme de réduction de consommation d'énergie, nous avons un programme de production d'énergie renouvelable sur site. Nous avons évalué plusieurs types d'énergies renouvelables : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien et la cogénération. Les deux derniers présentent les meilleures rentabilités. Nous avons opté pour une éolienne. Ce qui nous permettra de produire environ 4.300 MWh électriques par an. Nous éviterions environ 1.700 tonnes de CO_2 par an, soit 12% de nos émissions totales. Pour ce projet, nous avons un avis défavorable de la part de l'administration. Nous avons cependant introduit, avec l'aide de l'UWE, une demande auprès du ministre Antoine pour pouvoir poursuivre notre projet.

Dow Corning a opté pour une éolienne, ce qui lui permettra de produire environ 4.300 MWh électriques par an.

Station de lavage industriel à Courcelles
Une facture «mazout» bientôt réduite à zéro ?

Propos recueillis par Grégory **BEDEUR**

Sorte de «car-wash» géant pour camions, la station de lavage ERPC mène d'intéressants projets environnementaux. Elle possède sa propre station d'épuration (20.000 équivalents-habitants), et se lance dans la production d'énergie via un système de cogénération et une pompe à chaleur.
En projet : l'installation de 2 éoliennes.

ERPC ? Derrière ces 4 lettres se cachent les initiales de Euro Road Professionnal Cleaning. Cette société familiale créée dans les années soixante en région carolorégienne emploie actuellement une quinzaine de personnes. Installée depuis 2002 dans la Zone d'Activité Economique de Courcelles, cette station de lavage industriel mène une intéressante réflexion énergétique. En outre, le zoning de Courcelles a intégré le projet LIFE de l'Union Wallonne des Entreprises : ce programme vise à mutualiser des thématiques comme la gestion des déchets et de l'énergie, la mobilité et l'aménagement paysager.

Dynamisme Wallon est allé à la rencontre de Rudy et Eric Vandevelde, administrateurs délégués.

Grâce à l'installation de deux groupes de cogénération, l'entreprise ne consommera pratiquement plus de mazout, pour 300.000 litres par an actuellement.

Dynamisme Wallon : En quelques mots, quelle est votre activité ?

Rudy et Eric Vandevelde : *ERPC a commencé ses activités en tant que transporteur routier. Nous étions spécialisés dans le transport d'aliments sous forme liquide. Comme les normes de nettoyage de citernes sont très strictes dans l'agro-alimentaire, nous avons développé une activité secondaire : le lavage de ces citernes. Le nettoyage intérieur et extérieur de camions est donc devenu peu à peu une de nos spécialités. Nous nettoyons l'intérieur des citernes, des frigos et des bennes de camion mais aussi leur carrosserie. Cela nécessite bien évidemment de grandes quantités d'eau qui, après lavage, sont très polluées. Si nous avons nettoyé une citerne chimique, cette pollution peut-être dangereuse. Cela nous a amené à investir dans une station d'épuration. Comme notre station est de grande dimension, nous collectons d'autres eaux usées pour les traiter. C'est progressivement devenu une activité complémentaire d'ERPC.*

Comment considérez-vous l'impact environnemental de votre entreprise ?

ERPC a toujours été très attentif à son impact environnemental. Nous considérons que l'entreprise fait entièrement partie de la société et qu'elle doit donc assumer ses responsabilités, comme le ferait un citoyen. Chez ERPC, les impacts environnementaux sont principalement constitués par notre consommation énergétique et nos déchets. Les eaux polluées par le lavage sont bien entendu notre principal déchet. Pour les traiter correctement, nous avons instauré une méthodologie très précise : lors du lavage d'une citerne ou d'une benne, nous inspectons au préalable le contenu qu'elle a transporté. Après l'avoir identifié, nous le stockons dans un fut ou dans un conteneur. Toutes ces eaux usées ainsi que les autres déchets sont alors classés par catégorie. Chacun d'entre eux part alors vers une filière de traitement adaptée. Nous recevons d'ailleurs un certificat de destruction pour chaque déchet. De même, la station d'épuration produit des boues qui partent via un collecteur dans une filière de revalorisation adaptée.

La gestion de l'environnement prend du temps mais c'est quelque chose d'indispensable. Nous espérons d'ailleurs, grâce au projet LIFE de l'Union Wallonne des Entreprises, améliorer, d'une part, notre tri des déchets et, d'autre part, nos filières de valorisation.

Pouvez-vous nous donner une idée des consommations énergétiques de l'entreprise et des exemples de mesures concrètes que vous avez prises ?

Nos consommations sont tout de même élevées. Nous utilisons environ 700 000 kWh d'électricité et 300 000 litres de mazout par an. Pour une petite entreprise comme la nôtre, la facture énergétique est donc conséquente. Nous avons donc beaucoup travaillé pour réduire la consommation, la principale venant du chauffage de l'eau de lavage. Nous avons commencé par optimiser nos programmes de lavage. Ils ont été séquencés et réduits au strict minimum. Nous avons également optimisé le fonctionnement de nos pompes. Certaines possèdent un variateur de vitesse. D'autres peuvent fonctionner en deux allures. Nous avons également programmé des périodes de temporisation qui mettent les

pompes à l'arrêt automatiquement après une courte période d'inutilisation.

Par après, nous avons essayé d'identifier quelques projets plus ambitieux. Comme nous avons beaucoup de consommation d'eau chaude, nous nous sommes naturellement tournés vers la cogénération. Nous avons transformé un de nos groupes électrogènes pour valoriser la chaleur qu'il produit, et l'avons adapté pour qu'il puisse fonctionner à l'huile de colza. Cette cogénération aura une puissance de 240 kWél et 260 kWth. Nous avons comme projet d'installer une seconde cogénération qui fonctionnera aux graisses animales. Celle-là aura une puissance de 900 kWél et 1000 kWth et fonctionnera aux graisses animales. Ces deux groupes de cogénération nous fourniront toute la chaleur nécessaire au chauffage de l'eau. Nous ne consommerons donc presque plus de mazout.

Nous avons également une pompe à chaleur. Elle puise ses calories dans la réserve d'eau osmosée qui sert au nettoyage des camions. Comme la température dans ce bassin est très constante, le rendement de la pompe est amélioré, ce qui la rend beaucoup plus intéressante que les pompes à chaleur classiques. D'autre part, par rapport aux pompes à chaleur qui puisent les calories dans le sol, l'investissement était bien moindre. Cette pompe à chaleur nous permet de chauffer les bureaux en hiver et de les rafraîchir en été.

Allez-vous continuer dans ce sens ? Quels sont vos futurs projets ?

Oui, nous essayons sans cesse d'améliorer notre gestion environnementale. Que cela soit pour les déchets ou pour l'énergie. Nous espérons que le projet LIFE de l'UWE nous apportera de bons résultats. En effet, nous sommes convaincus qu'en collectivisant ces thématiques, des résultats probants pourront être dégagés.

Nous envisageons également d'installer deux éoliennes sur notre terrain. Nous avons introduit notre première demande de permis en 2003, il y a quatre ans déjà. Ce permis, introduit pour deux éoliennes de 600 kW, nous a été une première fois refusé en août 2004 pour des raisons de sécurité vis-à-vis du survol aérien de notre terrain. Nous sommes en effet très proches de l'aéroport de Gosselies. Ce refus nous a poussés à diminuer la puissance de nos éoliennes et nous avons introduit une deuxième demande, fin 2005, pour deux éoliennes de 300 kW chacune. Cette seconde demande nous a également été refusée, pour des raisons de perturbation du réseau GSM, alors que cela n'apparaissait pas dans le premier refus. Nous envisageons donc de déplacer les éoliennes. Nous trouvons tout de même dommage qu'il nous faille plus de 6 ans pour obtenir notre permis. Ceci d'autant plus que la procédure est coûteuse, tout comme les études techniques préliminaires que nous avons du réaliser. ||

Grâce à la cogénération

Techspace Aero rationalise l'énergie et diminue ses rejets en CO_2

Techspace Aero vient d'investir dans une unité de cogénération. Cette installation qui produit simultanément de la chaleur et de l'électricité permet d'économiser entre 15 et 20% d'énergie et de diminuer ses rejets de CO_2. L'investissement d'un million d'euros sera rentabilisé en trois ans et demi.

Fonctionnant avec un moteur à piston accouplé à un alternateur électrique, l'unité de cogénération dont vient de s'équiper Techspace Aero assure le chauffage des bâtiments et des bains de traitement de surface tout en fournissant environ le 1/3 des besoins en électricité de l'entreprise.

Basée sur des principes performants de récupération de l'énergie pour les circuits d'eau et d'huile thermique, la cogénération mise en place combine des avantages énergétiques, économiques et écologiques.

Techspace Aero s'était engagée dans les accords de branche (Kyoto) à diminuer ses émissions de CO_2 de 12,8% entre 1999 et 2010. L'installation de cogénération y contribuera à concurrence de 7%.

L'investissement de l'ordre d'un million d'euros sera rentabilisé en 3 ans et demi, grâce aux économies d'énergie, aux aides et aux certificats verts proposés par la Région Wallonne. En effet, toute unité de cogénération produisant de l'électricité verte reçoit un nombre de certificats verts proportionnel à sa production d'électricité et au taux d'économie de CO_2 réalisée (par rapport à une production d'électricité et de chaleur équivalentes dans des installations modernes de référence).

Cette installation de cogénération est une nouvelle illustration de la volonté de Techspace Aero de se comporter en entreprise citoyenne. Certifiée ISO 14001 depuis 2002, Techspace Aero s'est dotée d'un système de management environnemental et met en œuvre de nombreuses mesures pour prévenir ou réduire toutes formes de nuisance ou pollutions aussi bien dans ses procédés et produits que dans ses méthodes de conception.

Le bâtiment «consomme» 40% de l'énergie
La construction prête à passer aux actes

Par Francis **CARNOY** (Confédération Construction Wallonne)

Dans l'industrie, les accords de branche ont permis la mise en place de politiques pour infléchir les tendances d'émissions de gaz à effet de serre. Faisons le même effort dans le secteur du bâtiment, plaide la Confédération de la construction wallonne.

Le bâtiment résidentiel et tertiaire (et surtout l'habitat individuel) utilise 50% des ressources naturelles. Il est responsable de 40% de toute l'utilisation d'énergie en Europe (chauffage des locaux, production d'eau chaude, éclairage, climatisation) – et davantage encore en Belgique, nos bâtiments figurent parmi les plus mal isolés d'Europe.

A l'évidence de ces statistiques, le bâtiment est un secteur stratégique pour tenir les engagements de réduction de gaz à effet de serre (GES) du Protocole de Kyoto. En effet, le potentiel de réduction des émissions de GES est énorme dans les bâtiments – de l'ordre de 80% d'un point de vue théorique, soit beaucoup plus que dans l'industrie –, tant les comportements, les installations et les conditions d'isolation actuels sont peu propices à la réalisation d'économies d'énergie substantielles. Des réductions de l'ordre de 50% sont toutefois à notre portée immédiate pour les constructions neuves.

Les deux tiers des logements, antérieurs au premier choc pétrolier, constituent une gigantesque passoire à calories

Dans l'industrie, les accords de branche ont permis la mise en place de politiques pour infléchir les tendances d'émissions de GES. Dans le secteur de l'habitat, les actions sont plus complexes à mettre en œuvre, car la prise de décision et l'offre de services son excessivement morcelées : les maîtres d'ouvrage, les architectes et les entrepreneurs de la construction. Se distinguer par une offre de service prenant mieux en compte l'environnement est trop souvent encore associé au risque de soumettre un devis supérieur à la concurrence.

La construction durable

Le volet économique de la construction durable est fondé sur le coût global : ceci consiste à renforcer l'amont (l'investissement de construction, la conception et la réalisation) pour ne pas avoir à pallier les erreurs en aval, ou à payer très cher en exploitation et maintenance les économies que l'on croira avoir faites en amont. Dans la construction wallonne, cette notion revêt une signification particulière : la durée de vie moyenne d'un bâtiment est proche de 100 ans.

Le volet social signifie ici que le bâti doit aussi contribuer à la cohésion sociale des quartiers. L'habitation individuelle doit également apporter sa contribution aux enjeux majeurs du développement de notre société, au terme desquels la maîtrise de notre dépendance énergétique occupe une très haute place dans l'agenda politique.

Le volet environnemental de l'habitat est surtout illustré par la question énergétique : les énergies non renouvelables vont s'épuiser dans un horizon de 20 à 40 ans au plus tard. En attendant, elles polluent l'atmosphère et leur prix est significativement à la hausse. Jusque quand pourrons-nous nous permettre de payer les énergies fossiles pour le chauffage ? Pour le bâti, et particulièrement le logement, tout le problème est de pouvoir agir sur le patrimoine existant. Les deux tiers des logements, antérieurs au premier choc pétrolier, constituent une gigantesque passoire à calories, alors que le flux annuel de logements neufs ne représente que 1 à 2% du stock.

C'est la raison pour laquelle la Confédération Construction Wallonne salue le système «Performance énergétique des bâtiments» (voir article page 27). Pour la première fois en effet, un décret impose d'améliorer la performance énergétique des bâtiments dès lors qu'ils font l'objet de travaux de rénovation d'une certaine importance. Il donne ensuite, au travers du Certificat PEB, un outil incitant les propriétaires de bâtiments mis en location ou en vente à régulièrement améliorer leur patrimoine immobilier. Il donne enfin des objectifs à atteindre pour les nouvelles constructions. Le Gouvernement wallon a donc bien compris l'importance des enjeux.

Allons-y. Maintenant !

N'attendons pas les Arrêtés d'application du décret prévus pour 2009. Une frange importante de la population, au delà des «écolos de la première heure» et des «adopteurs» précoces de maisons à très basse énergie ou de maisons passives, est demanderesse d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans le cadre immédiat qui les touche le plus : d'une part, leur habitation et la lutte contre l'érosion de leur pouvoir d'achat, d'autre part, une facture d'énergie à la hausse dans l'habitat individuel.

Mettons en chantier dès maintenant des habitations consommant 50% d'énergie en moins que le prescrit réglementaire actuel. Nul risque économique pour cette action-pilote. Nul besoin de grandes innovations technologiques. La Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et le Québec ont mis en place depuis des années des labels de très haute performance énergétique (MINERGIE, PASSIVHAUS...). ||

Pour chauffer les grands espaces aussi,
consommez moins d'énergie.
En optant pour le gaz naturel, vous réduisez les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, mais aussi votre consommation d'énergie. Résultat: votre budget s'en porte mieux. Et la nature aussi, naturellement.
Plus d'infos sur www.gaznaturel.be
Le gaz naturel

Un thème du club APM «Trajectoire Brabant-Wallon»
Politique énergétique du chef d'entreprise

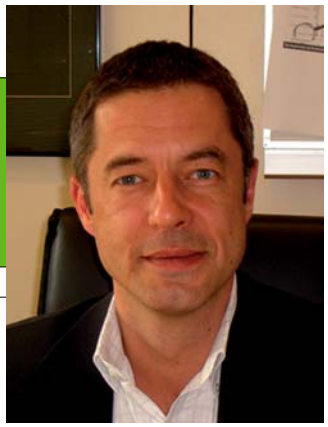

Economie de production, économie de marché… nous sommes les héritiers d'un monde où la croissance a souvent été affichée comme un standard de succès en tant que tel. Aujourd'hFace au contexte énergétique mondial, le chef d'entreprise, comme tout à chacun, doit être réaliste, adopter les attitudes adéquates et se mettre en action. La survie de son entreprise peut en dépendre. Son seul champ de maîtrise : la consommation d'énergie.

Par Daniel **RATARD**, expert APM, consultant international sur les questions énergétiques (DRConsultants)

Les besoins énergétiques ont été jusqu'à maintenant essentiellement déterminés par une offre abondante et bon marché, mais les fortes contraintes prévisibles sur la disponibilité de certaines ressources vont induire des modifications profondes.

Dans ce contexte, les interrogations se sont diversifiées : approvisionnements, mais aussi développement durable, changement climatique, …

Les ressources fossiles conventionnelles s'épuisent. Au déséquilibre entre une offre fortement contrainte et une demande massive et durable s'ajoute une concentration géographique des ressources dans un nombre limité de pays, dont certains sont politiquement instables, ce qui renforce les préoccupations en matière de sécurité énergétique, voire de sécurité tout court.

La demande mondiale d'énergie sans cesse croissante impose d'imaginer de nouvelles politiques énergétiques. Le nucléaire, toutes raisons confondues y compris celles liées à l'acceptabilité sociétale, reste limité. Les solutions alternatives renouvelables butent encore sur des difficultés technologiques importantes et/ou des coûts prohibitifs dans un contexte très dépendant de subventions publiques, quelquefois coûteuses. Le monde risque de ne pas disposer sur le moyen terme des ressources énergétiques suffisantes, à un prix prévisible, tout en provoquant un impact majeur sur l'environnement par une consommation excessive. Il est illusoire de croire que les choix futurs ne seront pas «inconfortables».

La Commission Européenne a considéré que la libéralisation était une condition essentielle à l'amélioration de la compétitivité devant naturellement conduire à une diminution des coûts - donc à une baisse des prix - dont profiteraient tous les consommateurs.

Du point de vue de la société, cette concurrence est-elle réellement susceptible de conduire à l'élaboration de politiques énergétiques concertées au niveau européen ? Par ailleurs, compte tenu de la nature particulière du secteur de l'énergie, les mécanismes de marché peuvent-ils à eux seuls orienter de façon satisfaisante les investissements nécessaires à la construction de nouvelles capacités de production, ainsi qu'au développement et au renforcement des infrastructures de transport d'énergie, condition indispensable pour assurer la sécurité des approvisionnements ? Paradoxalement, la dérégulation des marchés de l'énergie nécessitera d'être fortement encadrée si l'on veut éviter les risques de dérives majeures.

D'un point de vue microéconomique, point de vue de l'entreprise, l'ouverture à la concurrence peut-elle, comme le prévoit la théorie, faire baisser les prix ? Compte tenu de la structure des capacités de production, la formation d'un prix unique sur un grand marché européen est très fortement structurée par le prix des combustibles fossiles (par ailleurs émetteurs de gaz carbonique désormais taxé). Ceci conduira pour le consommateur professionnel d'électricité à la disparition progressive de l'avantage compétitif des parcs nucléaires, alors qu'historiquement les tarifs électriques ont toujours été un facteur déterminant pour la compétitivité des entreprises.

Pour l'entreprise, la maîtrise de la demande passera par l'efficacité énergétique et un mix d'énergies. Toutefois, il est illusoire de penser que ces solutions permettront d'éviter une très forte tension sur les prix. En outre, l'entreprise restera confrontée à l'orientation court terme des marchés, très pénalisante du fait de la volatilité des prix et du manque de visibilité qu'ils induisent, y compris sur la sécurité des approvisionnements. L'énergie n'a pas fini de renchérir. ‖

Utopie sous tension

Eric Carré est administrateur de Halliburton Energy Services Belgium, leader mondial en service pétrolier. Il a participé au débat énergétique au sein de son club APM «Trajectoire Brabant Wallon».

Pour Eric Carré, le problème de base aujourd'hui est le manque de compréhension de l'étendue du problème énergétique, et sa conséquence directe : l'incapacité des entreprises mais surtout des gouvernements à intégrer cette nouvelle donne dans une stratégie cohérente. Quelle vision a donc ce professionnel de l'énergie ? "L'inversion de la tension entre l'offre et la demande a déjà eu lieu. Le prix moyen va continuer d'augmenter, les variations de prix vont devenir plus fréquentes, et les pics être plus importants. Par ailleurs, 70% des réserves de pétrole et gaz étant situées entre la Russie et le Moyen-Orient, la situation géopolitique mondiale va rapidement évoluer, l'énergie devenant une arme stratégique et politique". Et à notre échelle ? "Il faut rapidement sortir de l'utopie. Il est vain de penser remplacer de manière significative l'énergie pétrolière par une autre à court terme". Il faut rester pragmatique. "Absolument. Il faut se focaliser sur la consommation et envisager des méthodes de travail alternatives pour les segments les plus «énergivores» de la supply chain. Le prix de l'énergie à moyen terme pourra mettre en péril la viabilité de certaines entreprises… et rendre plus compétitive celles qui auront pris des mesures adéquates".

apm progrès du management

APM (Association Progrès du Management)

L'APM est le réseau des 4000 dirigeants qui travaillent ensemble à l'amélioration de leur métier, convaincus que le progrès du manager, c'est le progrès de l'entreprise.

- Tél. : 04/232.10.36
- E-mail : apm.belux@skynet.be
- www.apmbelux.org

Ardenne Logistics à Neufchâteau
L'efficacité d'un partenariat public-privé

Au centre de la province de Luxembourg, à la croisée des autoroutes E 25/E 411, l'association intercommunale pour le développement économique de la province de Luxembourg en partenariat avec des entreprises privées (Houyoux, Socogetra, Thomas & Piron) ont entamé la construction d'un bâtiment et de l'infrastructure du site d'Ardenne Logistics à Neufchâteau. Il s'agit d'un ensemble de 250.000 m² de bâtiments dédicacés à la logistique.

Propos recueillis par Grégory **FALISSE**

L'origine du projet de plateforme remonte à 1995. A l'époque, Idélux, le collège provincial et les communes partenaires de Neufchâteau, Léglise et Vaux-sur-Sûre voulaient créer un parc d'activités original, d'un intérêt stratégique pour la région, créateur d'emplois et de valeur ajoutée, mais surtout en adéquation avec les besoins actuels et futurs des entreprises et des investisseurs européens et internationaux. Le projet est à présent lancé. Rencontre avec Ludovic Waha, Chef de projets.

Ludovic Waha, Chef de projets : "58 millions de consommateurs sont à 4 heures de conduite de camion au départ de Neufchâteau".

Dynamisme Wallon : Quel marché vise la nouvelle plateforme ?

Ludovic Waha : *Ardenne Logistics cible toute activité à valeur ajoutée, liée à la gestion des flux physiques, avant et/ou après le cycle de production. Ardenne Logistics s'adresse également aux sociétés de services liées à ces activités (transport,entreposage, flux d'information-administration...).*

Quelles sont les spécificités de cette plateforme par rapport à une zone industrielle traditionnelle?

Les 80 hectares de ce parc seront dédiés à la logistique. Le plan d'implantation est conçu pour accueillir au total 250.000 m² de bâtis bénéficiant d'infrastructures hautement performantes. Le plan de construction prévoit une dizaine de grands bâtiments d'une surface variant de 10 à 20.000 m² et plusieurs bâtiments petits ou moyens. Les architectes ont envisagé une grande flexibilité d'utilisation des bâtiments, parce que le monde en général et surtout le monde économique et industriel connaît une grande évolution, qui demande constamment une adaptation des moyens de productions, de transport et de gestion.

Le nouveau complexe bénéficiera d'une «base de vie» comprenant crèche/garderie, hôtellerie et restauration, commerces de proximité, services bancaires...L'intégration paysagère sera particulièrement soignée. Enfin, un système de sécurité de pointe sera implanté sur le parc avec un système de caméras intelligentes, une connexion directe au poste de police, situé à 500 mètres, et la plantation d'arbustes empêchant les intrusions.

UN PREMIER BÂTIMENT DISPONIBLE EN NOVEMBRE

Quand la plateforme sera-t-elle opérationnelle et avec quels acteurs présents ?

Le projet se situe dans sa phase finale. Les accès routes et autres impétrants sont en cours de finition. Le permis de bâtir pour le premier bâtiment de 21.750 m² a été déposé et la fin des travaux est planifiée pour novembre 2007. Des contacts sont en cours avec différents investisseurs. Ceux-ci ont marqué un vif intérêt lors notamment de notre participation au salon international des professionnels de l'immobilier, le MIPIM.

Quelles sont ses forces, ses atouts ?

Le parc Ardenne Logistics se trouve au centre des bassins de consommation : 58 millions de consommateurs sont à 4 heures de conduite de camion au départ de Neufchâteau. Le parc est proche des capitales européennes et bénéficie d'un réseau de communications dense et fluide reliant l'Europe du Nord au Sud. Nous sommes sur les axes autoroutiers et ferroviaires, tout en étant proche de trois aéroports internationaux faciles d'accès : Bruxelles national, Liège-Bierset et Luxembourg-Findel.

J'aime aussi mettre en avant la grande flexibilité dans l'utilisation des bâtiments. Un acte de base régissant toute la zone permet à un investisseur d'être pleinement propriétaire de sa parcelle, mais aussi co-propriétaire dans des parties communes, proportionnellement à la superficie de son terrain.

Qu'en est-il du projet de desserte ferroviaire ?

L'étude sur la connexion avec le réseau fret - ligne Athus-Meuse via la gare de Libramont et le Terminal container d'Athus est en cours. ||

Le nouveau complexe bénéficiera d'une «base de vie» comprenant crèche/garderie, hôtellerie et restauration, commerces de proximité, services bancaires...

Cellule Mobilité de l'UWE

Samuël Saelens et Grégory Falisse
- Tél. 010/48.94.08
- E-mail : mobilite@uwe.be
- www.uwe.be/mobilite

Le Benchmarking
Se comparer pour s'améliorer !

Pour se développer, un organisme a besoin de s'étalonner, que ce soit en interne ou en externe. Il doit chercher ce qui se fait de mieux, et en tirer profit pour se rapprocher de l'Excellence.
Dans cette recherche de l'Excellence, idéalement, le processus d'amélioration continue devrait passer par le benchmarking.

Article proposé par le **MOUVEMENT WALLON POUR LA QUALITÉ**

Le benchmarking est une méthode visant à améliorer ses processus en les comparant avec des processus équivalents utilisés dans d'autres organismes. Elle consiste à rechercher en permanence les meilleures pratiques, les étudier afin de les adopter et de les adapter à son organisme pour se rapprocher de plus en plus de l'Excellence. Toutes les composantes d'un organisme peuvent faire l'objet d'une comparaison (produits ou services, procédés de fabrication, organisation de services directs ou indirects apportés aux parties prenantes,…).

Le benchmarking «filme» les processus en continu et s'intéresse au «comment» sont obtenues les performances d'un organisme par rapport à un organisme considéré comme le meilleur dans un processus ciblé.

Quels sont les apports d'une telle démarche ?

Pourquoi se lancer dans un exercice de benchmarking ? Parmi les objectifs qui peuvent en être à l'origine, citons : la satisfaction du client, l'amélioration des performances) en se fixant des objectifs pertinents, ambitieux mais néanmoins réalistes), le fait de devenir ou rester compétitif en comprenant la concurrence et les raisons des performances (qualité, coût, délai…), une validation des progrès réalisé suite à une démarche d'amélioration, etc.

La mise en pratique du benchmarking permet également de développer l'ouverture d'esprit et de soutenir la motivation des personnes impliquées dans le processus. Elle constitue un complément naturel des méthodes d'auto-évaluation et de management des processus.

Les préalables à l'exercice de benchmarking

Avant tout, l'initiative d'un exercice de benchmarking doit être le fruit d'une volonté de la Direction qui doit avoir l'ambition de progresser, de s'ouvrir vers l'extérieur, d'améliorer un certain nombre de points dans son organisme et de faire une avancée significative dans ses performances. Une stratégie de collaboration très poussée et une confiance réciproque dans une relation gagnant/gagnant entre les partenaires qui se lanceront dans l'exercice sont indispensables. La sensibilisation, la conviction et la motivation des participants sont aussi des éléments essentiels.

«Qui veut s'améliorer doit se mesurer, qui veut être le meilleur doit se comparer»(1)

Les principaux préalables à un tel exercice :

- avoir analysé son propre fonctionnement : connaître ses processus, ses forces et ses faiblesses
- avoir la volonté de se remettre en cause et être prêt à mettre en œuvre les changements nécessaires
- mettre en place un système de veille performant afin de rester attentif à l'évolution de son environnement et aux performances des autres organismes, de sorte à identifier rapidement ceux qui se démarquent.

Outils et méthodes

Un inventaire des «pratiques» mises en œuvre au sein de son propre organisme doit d'abord être réalisé. En effet, avant d'explorer les pratiques des autres, il est indispensable d'avoir analysé son propre fonctionnement. Vient ensuite le choix de la (ou des) «pratique(s)» à améliorer. Celui-ci se base sur divers critères inhérents à l'organisme (techniques, économiques et sociaux). Souvent, le premier réflexe est d'identifier les pratiques des «concurrents» les plus directs, il est toutefois fondamental d'instaurer un système de veille performant classique.

Un bon «benchmark» doit avoir les caractéristiques suivantes : présenter une similitude pas forcément apparente avec la pratique étudiée, être exceptionnellement performant (fiabilité, coût, qualité), faire en sorte que l'information correspondante soit accessible et partagée. L'analyse qui s'en suivra aura pour but d'établir un modèle transposable chez l'initiateur de la démarche. En fin de partie du modèle, il s'agira de le transposer à la réalité de l'organisme sans en dénaturer les caractéristiques «gagnantes».

Une démarche de benchmarking comprend plusieurs étapes :

1. détermination des processus que l'on désire benchmarker (développer, étalonner)
2. sélection de l'organisme partenaire à benchmarker suivant le type de benchmarking

(1) Robert C.CAMP, initiateur de la démarche

3. collecte des données et préparation
4. contact – visite – rencontre
5. analyse et déploiement
6. suivi, mesure et évaluation

L'exercice de benchmarking proprement dit, demande en général 4 à 6 mois d'investissement. Concrètement, la recherche des «bonnes pratiques» prend du temps et plusieurs voies sont disponibles : non seulement les sources internes (bibliothèque, revues,…) et externes mais aussi les remontées du terrain. Pour que les visites ne se résument pas à une session de discussions informelles, elles doivent être préparées. La rigueur, le caractère exhaustif du questionnaire, la forme des entretiens, la variété des interlocuteurs comme leur implication dans les processus étudiés déterminent l'efficacité des échanges.

Vers un benchmarking efficace et réussi

Le benchmarking est intéressant dans la mesure où son application conduit à une ouverture vers l'extérieur de l'organisme. Il faut cependant l'utiliser avec précaution. En effet, il est indispensable de bien analyser tous les éléments internes (intervenants/actions) et externes (interférences avec d'autres processus existants, culture de l'entreprise) du processus qui va servir de référence pour déterminer les conditions dans lesquelles il pourra être transposé. ||

Cette brochure est disponible gratuitement sur simple demande à :
info@mwq.be ou consultable sur le site :
www.mwq.be (Publications/Brochures)

Mouvement Wallon pour la Qualité

Conçu sous la forme d'un réseau, le MWQ développe, stimule et encourage la recherche de l'excellence pour tous en Région wallonne.

- Tél. : 081/63.49.09
- E-mail : info@mwq.be
- www.mwq.be

Recherche européenne
5 milliards d'euros pour les technologies énergétiques

A travers le 7e Programme-cadre de Recherche et Développement (7e PCRD), l'Union européenne consacrera, entre 2007 et 2013, un budget de 2.350 milliards d'euros aux technologies énergétiques et 2.700 milliards d'euros au programme Euratom, qui contribue à la mise en commun des connaissances, des infrastructures et du financement de l'énergie nucléaire. Objectifs : abaisser les coûts des énergies renouvelables, accroître l'efficacité énergétique et permettre à l'industrie européenne de jouer un rôle prépondérant au niveau mondial.

Par Isabelle **TREUTTENS**

Les systèmes énergétiques sont confrontés à des défis majeurs, comme les conséquences dévastatrices des changements climatiques, la volatilité des prix pétroliers et l'instabilité géopolitique dans les régions productrices. A travers le 7e Programme-cadre de Recherche et Développement, qui couvre la période 2007-2013, l'Union européenne vise donc l'accentuation de la recherche sur les énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO_2.

Via le programme Euratom, elle continuera également à soutenir la recherche sur la fusion nucléaire, la fission nucléaire et la protection de la radiation.

Les thèmes qu'elle financera sont les suivants

- Hydrogène et piles à combustible ;
- Production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables ;
- Production renouvelable de combustibles ;
- Utilisation de sources d'énergie renouvelables pour le chauffage et le refroidissement ;
- Capture et technologies de stockage du CO_2 pour la production d'électricité avec un très faible niveau d'émissions ;
- Technologies de charbon propre ;
- Réseaux énergétiques intelligents ;
- Efficacité énergétique et économies d'énergie ;
- Connaissances au service de la politique énergétique.

La recherche et l'innovation en matière de technologies énergétiques devraient, à terme, permettre d'abaisser les coûts des énergies renouvelables, accroître l'efficacité énergétique et donner à l'industrie européenne un rôle de premier plan dans le domaine des technologies à faible taux d'émission de carbone.

Dans le cadre de sa politique énergétique pour l'Europe, la Commission préparera le premier «Plan technologique stratégique pour l'énergie», dont l'objectif premier est d'accélérer l'innovation en matière de technologies énergétiques. Elle le soumettra pour approbation au Conseil européen au printemps 2007.||

NCP-Wallonie

- Tél. : 010/48.50.39
- E-mail : ncp-wallonie@uwe.be
- www.ncpwallonie.be

L'Awex publie son rapport d'activités 2006
Les exportations wallonnes croissent de 10% par an !

L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers annonçait, mi-avril, la publication de son rapport d'activités. Philippe Suinen, son administrateur général, est non seulement revenu, lors de cette présentation, sur les résultats 2006 de l'Agence wallonne, mais également sur les chiffres des exportations des entreprises wallonnes pour les neuf premiers mois de l'année dernière.

Par Arnaud **COLLETTE**

Commençons par le rapport d'activités proprement dit. Philippe Suinen retient notamment la concrétisation de plusieurs actions suivantes résultant de la mise en œuvre du Plan Marshall. Rayon Commerce extérieur, il pointe la désignation d'un officier de liaison Awex pour chacun des cinq pôles de compétitivité, la définition des modalités de soutien (conventions) pour l'engagement d'un expert «export» au sein de chaque pôle, le soutien à un plan annuel d'actions à l'exportation et l'ajout au programme d'actions de l'Awex d'opérations ciblées sur la stratégie des pôles.

Les 163 actions de prospection commerciale de l'Awex ont attiré quelque 1.950 participations d'entreprises.

Concernant l'activité déployée en interne pour remplir les missions statutaires de l'Awex, les principales mesures de son taux de réalisation laissent apparaître les conclusions suivantes : 19 objectifs annuels sur 26 ont été atteints ou dépassés, et 20 indicateurs de performance sur 21 ont été rencontrés. Quant au degré de satisfaction des entreprises à l'égard des services de l'Awex, s'il a légèrement diminué et interpelle les responsables de l'Agence, il reste cependant plus que respectable (7,94/10).

Quelques chiffres sur le soutien accordé aux entreprises exportatrices par l'Agence méritent d'être soulignés. Ainsi, 2.193 entreprises wallonnes ont bénéficié d'au moins un des quatre principaux types de services prestés par l'AWEX (incitants financiers, actions de prospection, formations, rencontres personnalisées avec les AEC). En très légère baisse l'an passé, le nombre d'incitants financiers traités est reparti à la hausse (+4,18%), mais le délai moyen de traitement est remonté de 5 jours (soit 18,84).

L'activité d'information collective n'a jamais été aussi élevée (131 séminaires et réunions d'information pour plus de 4.300 participants). Enfin, les 163 actions de prospection commerciale (+7,2%) ont attiré quelque 1.950 participations d'entreprises (-10%).

30 milliards exportés en neuf mois

Il y a une dizaine d'années, Michel Hahn, alors Président de l'UWE, lançait un défi à l'institution wallonne : faire augmenter de 10% chaque année les exportations des entreprises wallonnes. "*Chiche*", répondent les entreprises. Le pari est à présent gagné, comme le montrent les analyses portant sur les trois premiers trimestres 2006. Le montant des exportations régionales a atteint 29,4 milliards d'euros. Il s'agit là d'un record, car, jamais en neuf mois, les ventes wallonnes à l'étranger n'avaient approché le seuil des 30 milliards d'euros. Par rapport à la même période de référence en 2005, ces performances induisent une progression de 15,2%. Et la fin de l'année 2006 s'annonce, elle aussi, favorable au regard des carnets de commandes de nos exportateurs.

2.193 entreprises wallonnes ont bénéficié en 2006 d'un des principaux services prestés par l'Awex

En termes de benchmarking, cette situation place les résultats de la Wallonie devant ceux de l'UE-15 (+11,5%) et d'un panel de pays ou régions composé de la Flandre (+5,4%), de la France (+9,6%), de l'Allemagne (+12,7%) et des Pays-Bas (+13,7%). Le constat se confirme sur un trend de 10 ans (1996-2006), au cours duquel les exportations wallonnes ont crû en moyenne de 10,0%, contre 7,1% seulement au sein de l'UE-15.

Un mot sur les investissements étrangers. L'année 2006 (exercice clôturé) peut être qualifiée de cru exceptionnel, l'Awex et ses partenaires contribuant à la réalisation de 87 dossiers d'investissements d'entreprises à actionnariat étranger, soit une progression de 8,8% par rapport à 2005. Les montants investis ont totalisé 1,2 milliard d'euros (+158,4%) et ont été créateurs de 1.912 emplois (+33,3%). La taille des investissements est également remarquable, puisqu'un dossier sur cinq devrait générer plus de 50 emplois directs… ||

Proposition d'affaires

L'Echo
Voo envisage de se lancer dans la téléphonie mobile
Pas touche aux plus-values sur actions
Sanctions pénales contre les patrons renforcées

L'Echo.
Faites bouger le monde.

Du mardi au samedi, vous recevez L'Echo dans votre boîte aux lettres. Chaque jour, vous êtes informé sur le monde passionnant des entreprises, des investissements, de l'économie et de la politique.

Lecho.be.
Votre business pack on-line.

Le lundi, vous recevez votre journal en ligne. Lecho.be est une source d'information indispensable. 24h sur 24, 7 jours sur 7.

Dossiers exclusifs.

Chaque samedi, **Mon Argent**, le magazine de vos finances personnelles, et **L'Echo Weekend**, rempli de reportages passionnants. Un samedi sur deux, **Exception**, le magazine lifestyle de L'Echo. Chaque mercredi, **Références**.

Abonnez-vous dès à présent à L'Echo
et recevez un téléphone Internet de Topcom!
Surfez sur www.lecho.be/proposition

Fidélisez vos collaborateurs.

La Polo Edition. Superéquipée.

Equipée de : climatisation • peinture métallisée • jantes alu “Portland” 14” • module Color • direction assistée • volant réglable en hauteur et en profondeur • ABS avec EBV • 2 airbags frontaux et latéraux • verrouillage central programmable avec commande à distance et anti-carjacking • vitres électriques à l’avant • balayage des essuie-glaces en fonction de la vitesse • banquette arrière rabattable 1/3, 2/3 • réglage électrique du site des phares • …

A partir de 290 €/mois HTVA*.

La Jetta. Reine du confort et de l’esthétisme.

Equipée dès la version B2B-Line de : 6 airbags • ordinateur de bord • climatisation • ouverture automatique du coffre • peinture métallisée • vitres électriques à l’avant et à l’arrière • détecteur de pluie • régulateur de vitesse • jantes 16” en alliage léger • module Coming Home/Leaving Home • pré-équipement radio stéréo avant et arrière • …

A partir de 435 €/mois HTVA*.

Le Touran. Au service de votre bien-être.

Equipé dès la version B2B-Line de : 6 airbags • ESP • ordinateur de bord • climatisation • ouverture automatique du coffre • peinture métallisée • direction assistée “Servotronic” • sièges avant réglables en hauteur • 3 sièges individuels réglables à l’arrière • radio RCD 300 avec lecteur CD intégré • …

A partir de 450 €/mois HTVA*.

*Loyers mensuels en Location Long Terme «Full Service» Volkswagen Lease calculés sur base de 60 mois et 75.000 km pour la Polo Edition et sur base de 60 mois et 100.000 km pour la Jetta B2B-Line et le Touran B2B-Line. Prix HTVA au 02.05.07. Sous réserve d’acceptation du dossier (CBFA 20172). La Polo Edition 1.2 L Essence 55 CV à partir de 9.083 € HTVA, 10.990 € TVAC. La Jetta B2B-Line 1.9 L TDI 105 CV à partir de 17.521 € HTVA, 21.200 € TVAC. Le Touran B2B-Line 1.9 L TDI 90 CV à partir de 17.099 € HTVA, 20.690 € TVAC. Modèles illustrés avec options. Consommation moyenne (l/100/km) : 4,5 - 8,1/émission CO_2 (g/km) : 122 - 182. Informations environnementales (AR 19/03/2004) : www.volkswagen.be

D’Ieteren Donnons priorité à la sécurité.